



GUANTÁNAMO

Amnesty International lance un appel à la fermeture

Page A 3



ÉTATS-UNIS

McCain propose de réduire l'arsenal nucléaire

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 118

LE MERCREDI 28 MAI 2008

89c + TAXES = 1\$

Birmanie: Aung San Suu Kyi restera privée de liberté



AGENCE FRANCE PRESSE/STR

SOUS la pluie, l'air de savoir ce qui les attendait, quelques dizaines de militants et sympathisants du parti de Aung San Suu Kyi ont manifesté hier pour dénoncer la décision de la junte militaire de proroger d'un an l'ordre d'assignation à résidence de la prix Nobel. Au moins 16 manifestants ont été arrêtés. Mme Suu Kyi a été privée de liberté pendant plus de 12 des 18 dernières années. Sur le terrain, des travailleurs humanitaires étrangers se sont rendus hier dans le sud-ouest de la Birmanie, dévasté par le cyclone Nargis, pour mettre à l'épreuve l'engagement de la junte d'ouvrir largement des zones où un million de sinistrés manquent de tout. Nos informations en page A 5.

Affaire Bernier: un trou de cinq semaines

L'opposition veut savoir si des secrets d'État ont pu être divulgués

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Cinq semaines un peu trop mystérieuses. Au lendemain des révélations de Julie Couillard concernant son ex-conjoint, le ministre déchu Maxime Bernier, les partis d'opposition à Ottawa ont réclamé des explications sur le temps qu'a mis la dame à restituer les documents gouvernementaux laissés chez elle.

La colline parlementaire fédérale était survoltée, hier, au lendemain de la démission fracassante de celui qui fut un temps considéré comme le dauphin du premier ministre Stephen Harper. Mais loin de calmer le jeu, la sortie de cabinet de M. Bernier a relancé toutes les conjectures sur les menaces potentielles posées à la sécurité nationale par ses fréquentations louches. Une enquête indépendante, en plus de la «révision» promise par le ministère des Affaires étrangères, est réclamée.

Les partis d'opposition doutent de la version officielle voulant que ce ne soit que dimanche que M. Bernier a su qu'il avait oublié en avril des documents classés secrets chez son ex-copine, Julie Couillard, et qu'il n'en aurait informé son chef que le lendemain après-midi. Le Parti libéral, en particulier, sait par son passage au pouvoir que de tels documents sont souvent numérotés et étroitement surveillés. Le ministre qui les sort du bureau doit régulièrement rendre des comptes à son entourage sur ce qu'il en fait.

Invité à le faire par le député bloquiste et ancien ministre péquiste responsable de la lutte contre le crime organisé, Serge Ménard, le ministre Peter Van Loan a déclaré solennellement que «le bureau du premier ministre n'a eu aucune information au sujet des documents avant hier [lundi]».

En entrevue au réseau TVA, Mme Couillard affirme que les documents gouvernementaux exposant la position canadienne face à l'OTAN en vue du sommet

Affaire Jeanson

Plusieurs athlètes éclaboussés

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La cycliste Geneviève Jeanson n'était visiblement pas la seule athlète à profiter des conseils et des soins particuliers du D^r Maurice Duquette, le «doc EPO» du Québec: le syndicat du comité de discipline du Collège des médecins a dévoilé hier la preuve montrant que M. Duquette a eu des contacts avec notamment des joueurs de hockey et des entraîneurs du Canadien ou des Alouettes.

Si toutes les affirmations entendues durant la journée d'audience d'hier sont vraies, le D^r Duquette se trouvait ni plus ni moins au centre d'un système de dopage sportif international dont l'étendue réelle est encore bien difficile à mesurer.

Outre Geneviève Jeanson, qui avait révélé cet automne à Radio-Canada avoir pris de l'EPO durant toute sa carrière — initiée en cela par le D^r Duquette —, le médecin menacé de radiation comptait plusieurs autres athlètes dans sa clientèle.

Selon la preuve déposée par le syndicat, Maurice Duquette aurait donc eu des contacts avec des entraîneurs

VOIR PAGE A 8: ATHLÈTES



PATRICK SANFAÇON ARCHIVES LE DEVOIR

Geneviève Jeanson n'était qu'une des athlètes qui fréquentaient le cabinet du D^r Duquette.

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	C 6	Idées.....	A 7
Avis publics.....	C 4	Météo.....	A 2
Carrières.....	C 4	Monde.....	A 5
Culture.....	C 8	Mots croisés.....	C 4
Décès.....	C 6	Sudoku.....	C 6
Économie.....	C 1	Télévision.....	C 7

Les CMA veulent s'approprier l'expression «comptables créatifs»

GÉRARD BÉRUBÉ

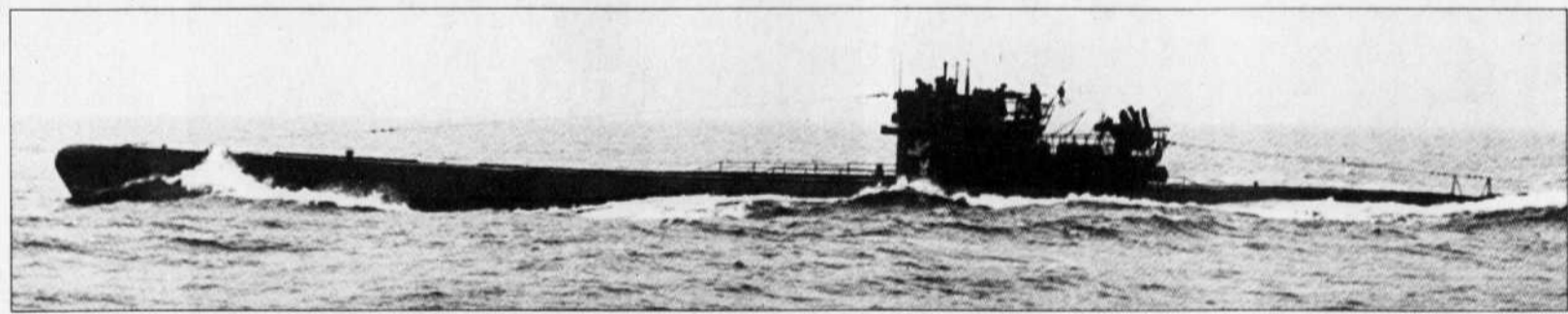
L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec a lancé sa campagne publicitaire. Une campagne que l'on voulait «audacieuse», «subtile» et «un brin provocante». Elle prend la forme d'un avis public formel, émis dans les médias électroniques puis dans les médias écrits, prévenant que, désormais, la référence aux «comptables créatifs» est l'exclusivité des CMA. Cette expression et sa version anglaise «creative accountant» sont l'objet d'une demande d'enregistrement à titre de marque de commerce. Si cette demande est acceptée, l'expression «comptable

créatif» devra rimer avec CMA, et non plus avec Enron.

Les CMA font le vœu qu'ils sauront faire oublier les scandales à la Enron et renverser l'image négative associée à la comptabilité créative. Du moins, Sylvie Brousseau reconnaît que la référence demeure encore bien vivante. La vice-présidente Affaires publiques et Communications à l'Ordre des CMA ramène cependant le caractère audacieux et provocateur au

VOIR PAGE A 8: COMPTABLES

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6



ARCHIVES LE DEVOIR

Un U-boat allemand croisant au large de la Nouvelle-Écosse, semblable à celui que la corvette du commandant Stanislas Déry coula en décembre 1944.

Une fraternité plus forte que la guerre

Un livre raconte l'étrange destin de deux commandants ennemis

LAURENCE MARTIN

Décembre 1944. Un jeune commandant de Québec, Stanislas Déry, porte secours à 54 naufragés d'un sous-marin nazi qui vient d'être coulé en haute mer. Pour avoir sauvé ces vies malgré les règles sans pitié de la guerre, le commandant sera blâmé par les dirigeants alliés.

Plus de soixante ans après la fin du conflit, cette histoire incroyable a été recueillie par Jean-Louis Morgan et Linda Sinclair dans *Ne tirez pas!* (Éditions de l'Archipel), un livre lancé aujourd'hui au Musée naval de Québec. Ce récit unique fera d'ailleurs l'objet d'un documentaire sur les ondes de Radio-Canada dès cet automne.

Stanislas Déry est né dans une des nombreuses familles d'amoureux de la mer qui vivaient avant les années 1960 sur les rives du Saint-Laurent. À la grande époque des goélettes du fleuve, son grand-père était capitaine à Trois-Pistoles et aimait naviguer avec ses petits-enfants. Le jeune Stanislas fait son cours classique au Petit Séminaire de Québec puis entre à l'Uni-

versité Laval, en 1932, pour mener des études en droit. Au déclenchement de la guerre, en septembre 1939, il abandonne sa carrière d'avocat et se joint à la Marine royale du Canada.

Fin 1944, le commandant Déry est à bord de la corvette *St Thomas*, chargée d'apporter du ravitaillement aux forces alliées stationnées en Angleterre. Le 27 décembre, en plein milieu de l'Atlantique nord, il repère un sous-marin ennemi. L'U-Boat 877 est torpillé sur-le-champ. Les marins nazis, remontés difficilement à la surface, nagent tant bien que mal avec leurs gilets de sauvetage dans l'eau glacée de l'Atlantique.

Stanislas Déry pose alors un geste inattendu. Il ordonne à ses hommes d'arrêter de tirer sur les naufragés en perdition. À la surprise générale, il fait lancer des filets à la mer pour pouvoir les sortir du tumulte des eaux.

L'équipage malheureux de l'U-Boat 877 effectuera le reste de la traversée avec celui du *St Thomas*. C'est une occasion pour le commandant Déry de fraterniser



FAMILLE DÉRY

Stanislas Déry et Peter Heisig

VOIR PAGE A 8: FRATERNITÉ

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Victoire du couple Wouters-Thibault

Le premier couple gai marié au Québec recevra 15 000 \$ en dommages moraux et punitifs d'un jeune de Pointe-Claire et de son père, a décidé la semaine dernière le Tribunal des droits de la personne. Théo Wouters et Roger Thibault voient donc se conclure avantageusement un épisode de harcèlement qui s'est déroulé d'avril à novembre 2003. A plusieurs reprises, l'accusé (qui était alors mineur) a injurié les plaignants, en plus de lancer un rouleau de papier hygiénique et un objet enflammé sur leur propriété. Lors de l'audience devant le Tribunal, en mars, l'accusé avait reconnu qu'il ciblait MM. Wouters et Thibault précisément parce qu'ils étaient homosexuels. Elevé sous les strictes règles de la religion *brethen*, éduqué par ses parents en marge de la société, l'accusé avait expliqué ne pas savoir que les homosexuels avaient des droits au Québec. Sa seule connaissance de cette réalité était que l'homosexualité «est un péché», disait-il, tout en regrettant ses actes. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait déjà suggéré au jeune homme et son père de verser 10 000 \$ aux plaignants. Ils ont refusé et préféré transporter le dossier devant le Tribunal des droits de la personne, qui a tranché officiellement en faveur de MM. Wouters et Thibault. — *Le Devoir*

Un député libéral veut faire taire VLB

Québec — Les critiques de Victor Lévy Beaulieu contre Michaëlle Jean sont un «appel à la violence», soutient le député libéral Emmanuel Dubourg, qui plaide pour restreindre la liberté d'expression. De l'avis du député d'origine haïtienne, l'expression «reine-nègre» utilisée par le célèbre écrivain pour décrire la fonction de gouverneur générale incarnée par Michaëlle Jean est carrément un «appel à la haine, un appel à la violence». «Mais qui est-il cet individu pour salir nos ancêtres? Est-ce qu'il est couronné des souffrances qu'ils ont vécues? Je ne peux pas accepter ces propos», a martelé hier le député de Viau devant les journalistes à l'Assemblée nationale. A ses yeux, VLB a commis avec sa plume un geste d'une extrême gravité, similaire à celui que pourrait poser un individu armé dans une école. «Si quelqu'un dit: je prends une arme et je m'en vais à une école pour faire quelque chose, c'est plate [mais] il y a des mesures pour ça. Mais écrire de cette façon, c'est aussi une arme», a lancé M. Dubourg, manifestement en colère. M. Dubourg ignore si Michaëlle Jean entendrait ou non une poursuite judiciaire contre VLB. Mais dans un cas comme dans l'autre, il considère qu'il est temps de serrer la vis au pamphlétaire du Bas-du-Fluve, à la plume trop acérée à son goût. «C'est comme s'il avait une arme dans les mains. Est-ce qu'on va rester les bras croisés et regarder ça?», a-t-il argué. — *La Presse canadienne*

MULTICULTURALISME

L'ADQ et le Bloc voient les choses du même œil

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'Action démocratique du Québec et le Bloc québécois sont sur la même longueur d'ondes: ils veulent soustraire le Québec de l'application du multiculturalisme canadien.

A l'Assemblée nationale, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a exigé de nouveau du gouvernement Charest qu'il s'engage à réclamer un amendement à l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés afin de dispenser la nation québécoise de l'application du multiculturalisme.

A Ottawa, le Bloc québécois, plutôt que d'emprunter la voie constitutionnelle, propose de modifier la Loi sur le multiculturalisme adoptée en 1988. Après avoir reconnu le Québec comme nation, Ottawa devrait lui permettre d'appliquer un modèle d'intégration différent, estime le Bloc.

Au cabinet de Mario Dumont, on a indiqué que l'ADQ et le Bloc ne se sont pas consultés. On ne peut pas parler de front commun, mais les deux partis sont «sur la même longueur d'ondes» au sujet du multiculturalisme, a-t-on reconnu.

Mario Dumont s'est appuyé, hier, sur une déclaration du premier ministre Jean Charest qui, vendredi dernier dans une entrevue à Radio-Canada, a déclaré que «le multiculturalisme n'est pas applicable au Québec». La commission Bouchard-Taylor avait écrit dans son rapport sensiblement la même chose et a proposé plutôt la notion d'interculturalisme.

«Je ne vois pas en quoi l'interculturalisme va être en contradiction avec le multiculturalisme au niveau canadien», a déclaré, hier, Jean Charest.

Le premier ministre a réitéré son aversion pour la voie constitutionnelle, qualifiant cette démarche de «très lourde» et de «très compliquée». Elle entraînerait «toutes

sortes de conséquences qui n'ont pas un impact direct, par exemple, sur le débat sur les accommodements raisonnables». Il a invité les députés à voter en faveur du projet de loi 63 que le gouvernement appellera cette semaine. Ce projet de loi ajoute dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le gouvernement Charest donnera suite au rapport Bouchard-Taylor par des «mesures concrètes», a dit M. Charest. Ainsi, on envisage d'instaurer une ligne 1-800 ACCOMMODEMENTS, sous l'égide de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ), pour fournir à la population de l'information sur les accommodements raisonnables.

Mais le diable est dans les détails, comme le veut l'adage. Dans cette optique, la députée adéquate, Catherine Morissette, a talonné le gouvernement, hier, en soulignant des cas concrets. Qu'est-ce que la ligne 1-800 répondrait à des parents dont l'enfant reviendrait de l'école en leur disant que son enseignante porte le hidjab? Quel serait la réponse à un employeur pour une fête religieuse «musulmane, sikhe ou zoroastrienne [sic]»? La commission Bouchard-Taylor recommande d'instaurer un calendrier de congés multiconfessionnel et de permettre aux employés de l'État de porter des signes religieux.

Le ministre de la Justice, Jacques Dupuis, qui était chargé de répliquer au nom du gouvernement, a évité de se prononcer sur ces cas précis. «Ces questions-là ont déjà été considérées de plusieurs façons, notamment par les tribunaux», a dit M. Dupuis. Rappelons que l'État consent à des «ajustements» en faveur des communautés culturelles dans un esprit de compromis et de dialogue, en dépassant la stricte voie judiciaire.

Le Devoir

Les commissions scolaires doivent en finir avec le statu quo, dit Courchesne

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, reproche aux commissions scolaires leur entêtement à préserver le statu quo, en rechignant notamment à redéfinir leurs relations avec les directeurs d'école.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) s'est opposée hier en commission parlementaire à ce que la ministre de l'Éducation puisse imposer aux différentes commissions scolaires des mesures précises pour atteindre des objectifs locaux. «Nous ne croyons pas que ce genre d'intervention directe dans la gestion des commissions scolaires soit justifié», a plaidé le président de la FCSQ, André Caron, y voyant une forme de «bureaucratisme» du processus de reddition de comptes.

L'organisme émet également des réserves à l'idée que les commissions scolaires concluent des ententes de gestion et de réussite avec les directeurs d'école. «La Fédération ne croit pas que la conclusion d'une entente annuelle avec un «employé» soit une solution efficace», peut-on lire dans son mémoire. Les représentants de la FCSQ se sont montrés réfractaires à l'idée de «négocier» des ententes avec les directeurs d'école.

Cette position leur a valu des remontrances de la part de la ministre Courchesne. «Ce que la population reproche expressément aux commissions scolaires dans leur façon de gérer, c'est cette attitude», a lancé la ministre aux représentants de la FCSQ. Lorsqu'elle avait dévoilé les grandes lignes du projet de loi 88, la ministre expliquait vouloir recréer des liens positifs entre les directions d'école et les commissions scolaires.

La lecture du mémoire de la FCSQ a laissé la ministre «perplexée». «Ce que je lis, c'est que si on pouvait garder le statu quo, probablement qu'on serait davantage satisfait», a commenté Mme Courchesne.

La FCSQ demande par ailleurs de reporter à l'autom-

ne les pans du projet de loi qui traitent du processus électoral, tels ceux portant sur la réduction du nombre de commissions ou l'élection du président au suffrage universel, alors qu'on s'attend à débattre de modifications plus structurelles comme les élections simultanées scolaires-municipales ou la reconnaissance des équipes électorales. Les commissions scolaires s'opposent par ailleurs à la nomination de commissaires cooptés issus du secteur socioéconomique, estimant que les élus sont déjà représentatifs de leur milieu.

CSQ

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a elle aussi émis d'importantes réserves à l'égard de la présente mouture du projet de loi, jugée pour le moment «indigeste». Le syndicat, qui regroupe principalement des employés du secteur de l'éducation, en a contre l'établissement de cibles et d'objectifs qualitatifs dans les conventions de partenariat conclues entre Québec et les commissions scolaires ainsi qu'entre ces dernières et les écoles. «Quand on n'a pas de prise sur les moyens, il y a un risque qu'on organise une sorte de tricherie pour atteindre les objectifs visés», a fait valoir la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier.

Le syndicat craint par ailleurs que le nouveau poste de Protecteur de l'élève ne mette en péril l'autonomie des enseignants et des professionnels qui interviennent auprès des élèves. Selon le président de la CSQ, Réjean Parent, le libellé actuel permettrait de recevoir des plaintes par exemple sur le type de manuels scolaires utilisés en classe. La ministre Courchesne a répliqué en assurant que le règlement balisant les motifs de plaintes serait déposé avant la fin des travaux de la commission parlementaire.

Le Devoir

L'ambassadeur du Canada en Afghanistan au Devoir

La lutte à la corruption doit devenir une priorité en Afghanistan

ALEC CASTONGUAY

S'attaquer à la source du problème

Ottawa — Le gouvernement canadien entend mettre davantage de pression sur ses alliés et sur le gouvernement de Kaboul dans la prochaine année pour que la lutte contre la corruption soit véritablement une priorité en Afghanistan. Il n'y a pas que la violence qui menace la stabilité du pays. Les problèmes de gouvernance doivent aussi être résolus pour que les Afghans aient confiance en leurs institutions, a affirmé l'ambassadeur canadien en Afghanistan, Arif Lalani, lors d'une entrevue avec *Le Devoir*.

«On veut que les Afghans et la communauté internationale en fassent plus. La gouvernance est l'un des défis les plus importants en Afghanistan. La gouvernance, ça représente aussi les services que les citoyens reçoivent de leurs institutions. Je parle des services de base, comme l'eau et l'électricité. On veut que les Afghans puissent voir qu'il y a des progrès et que leur gouvernement est là pour eux. Il faut que le gouvernement afghan fasse plus d'efforts dans ce domaine», a affirmé M. Lalani, qui est de passage à Ottawa cette semaine.

L'organisme Transparency International a classé l'Afghanistan au 172^e rang (sur 179) dans son index des pays les plus corrompus. L'organisme Integrity Watch estime de son côté que chaque ménage afghan a versé en moyenne 100 \$ en pots-de-vin en 2006, ce qui représente un cinquième du salaire annuel moyen en Afghanistan.

Le député afghan Hossein Balkhi affirme que la corruption est la source des maux du pays, rien de moins. «La corruption, c'est l'arbre, a-t-il dit au magazine *Time* en mars dernier. Le terrorisme, la déstabilisation et la culture de l'opium ne sont que des branches. Si on élimine la corruption, le reste va mourir.» La corruption ne fait que détériorer la confiance des Afghans envers la direction que prend leur pays et pousse des citoyens dans les bras des talibans, dit-il.

Les solutions ne sont toutefois pas simples à trouver et à appliquer. «On ne peut pas seulement faire une loi anticorruption, il faut aller à la source du problème, affirme Arif Lalani. Les fonctionnaires doivent être mieux formés et mieux payés. Ça va aider beaucoup à réduire la corruption.»

Le Canada finance actuellement 11 projets dans le domaine de la gouvernance en Afghanistan, pour un total de 51,5 millions de dollars. La plupart des projets s'échelonnent sur deux ou trois ans. Par exemple, avec une enveloppe de trois millions, Ottawa participe à la formation des fonctionnaires du ministère afghan des Finances. «Ça va éventuellement permettre aux Afghans de ne plus être dépendants de l'aide internationale pour élaborer des budgets. On veut faire davantage de programmes de la sorte», explique Arif Lalani.

Le Canada vient aussi de lancer un projet de cinq millions de dollars qui vise à conseiller les hauts fonctionnaires afghans, notamment grâce à du mentorat. La plupart du temps, le Canada est un partenaire financier et la formation est offerte par d'autres pays de la coalition. «Il faut aider les Afghans à restructurer et réformer leur fonction publique», dit l'ambassadeur. Une lourde tâche quand on sait que la vaste majorité des Afghans ne savent ni lire ni écrire.

Le Canada, qui a les yeux rivés sur la province de Kandahar, veut que la bonne volonté déjà exprimée par le gouvernement du président Karzai en matière de lutte contre la corruption se matérialise jusque dans les provinces éloignées. «Dans la prochaine année, il faut mettre plus d'accent sur la bonne gouvernance au niveau local, dans les provinces et les districts», dit M. Lalani.

Le président Hamid Karzai se dit déterminé à enrayer la corruption, même si les progrès sont difficilement perceptibles. «Il faut s'assurer que le gouvernement afghan reste déterminé», dit M. Lalani.

Le Devoir

Des bourses pour recherche sur la santé mentale au travail

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

cherche Fernand-Seguin de LHL, Sonia Lupien. Au Québec, on estime qu'environ 50 % de l'absentéisme au travail est relié à un problème psychologique. Au Canada, des évaluations sommaires établissent à 16 milliards les coûts des problèmes de santé mentale au travail.

Pour aider à juguler le problème, les chercheurs engagés travailleront par exemple sur les effets du stress sur la performance, tenteront de comprendre pourquoi les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes, si certains milieux de travail sont plus nocifs que d'autres...

«On désire diminuer l'absentéisme en trouvant des manières de détecter rapidement les gens à risque, avant qu'ils ne tombent», dit Mme Lupien. Dans un deuxième temps, nous travaillerons sur le traitement et la question du retour au travail, toujours difficile.»

La création de ce projet de recherche s'inscrit au cœur de la campagne de financement 2006-11 de LHL. À ce jour, quelque 70 % des sept millions attendus ont été recueillis auprès d'entreprises.

Le Devoir



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 21/10	Sol 26/11	Londres	Plu 20/16	Var 22/11
Moncton	Sol 15/7	Ave 16/5	Los Angeles	Sol 21/12	Sol 21/13
Saint-Jean	Sol 14/7	Ave 15/5	Mexico	Sol 23/9	Sol 22/9
Toronto	Sol 17/7	Sol 21/10	New York	Sol 21/11	Sol 24/14
Vancouver	Sol 19/11	Var 15/11	Paris	Nua 20/17	Plu 18/15
Winnipeg	Sol 22/10	Ave 26/14	Tokyo	Nua 23/21	Plu 19/19

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 16	Ensoleillé	Ciel variable	Passages nuageux	21/8
Ensoleillé			21/13	Pluie, pdp 90%
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 16	Ensoleillé	Pluie nuageux	Quelques averses, pdp 40%	17/4
Ensoleillé			18/8	Pluie, pdp 80%
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 17	Ensoleillé	Généralement dégagé	Ensoleillé	21/9
Ensoleillé			22/12	Pluie, pdp 90%

Météo Média
Vos prévisions météo à temps en tout temps sur
www.meteomedia.com

ROLEX
OYSTER PERPETUAL DATEJUST
ACIET ET OR JAUNE

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

DROIT IMMOBILIER
Christiane Barnabé, Avocate
Mon expérience et mon professionnalisme à votre service.
514-495-8150 www.droitimmobilier.ca

J'essaie de vous éviter un procès
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS



Manon Cornéliier

Un jugement déficient

Le premier ministre Stephen Harper aura beau afficher un air contrit, le pétrin dans lequel son gouvernement est plongé depuis la démission lundi du ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, est le résultat de ses propres choix. Qu'il s'agisse de la conduite de sa politique étrangère ou de la façon de gérer les crises, il porte l'ultime responsabilité de ce cafouillis. Quand on veut tout contrôler, on doit tout assumer.

Cette affaire Bernier, comme on a commencé à l'appeler, confirme les défauts de l'approche du premier ministre en matière de diplomatie. Il garde la main haute sur tout, se méfie des fonctionnaires des Affaires étrangères (dont le moral est actuellement au plus bas), tend à réduire sa politique étrangère aux relations canado-américaines, à la guerre en Afghanistan et au réalignement de la position canadienne au Moyen-Orient. Le reste des dossiers est très souvent abordé de manière à marquer des points sur l'échiquier politique canadien. La promotion de Maxime Bernier au poste de ministre des Affaires étrangères, par exemple, devait faciliter la promotion de la mission afghane au Québec et favoriser du même souffle le Parti conservateur.

Les premiers ministres fédéraux se réservent toujours quelques dossiers internationaux mais comme ils ne peuvent être partout à la fois, ils s'appuient généralement sur un solide ministre des Affaires étrangères. C'est là que Stephen Harper se distingue. Il a choisi de confier un des postes les plus stratégiques du gouvernement canadien à des amateurs, sans paraître se soucier des conséquences.

Les deux ministres qui se sont succédé à la tête de la diplomatie canadienne depuis janvier 2006 étaient deux hommes sans aucune expertise ni même intérêt pour les affaires internationales. Peter MacKay et Maxime Bernier n'y connaissaient rien. Studieux et discret, le premier s'en est tiré sans faire de dommages mais sans laisser sa marque non plus. M. Bernier, lui, a fait la sienne, mais elle se résume à une longue liste de gaffes, la dernière étant ces documents confidentiels portant sur un sommet de l'OTAN et la stratégie afghane du Canada qu'il a laissés chez son amie de cœur, Julie Couillard.

En optant pour des joueurs dénués de vision et incapables d'assurer un certain leadership, Stephen Harper a contribué à une certaine perte d'influence du Canada dans l'arène internationale, d'autant plus que sous sa gouverne, le pays s'est rangé dans le camp des récalcitrants en matière de lutte aux changements climatiques, de reconnaissance des droits autochtones ou encore de lutte contre la peine de mort.

L'affaire Bernier met en relief un manque de jugement, non pas seulement du député de Beauce, mais aussi du premier ministre, qui s'est royalement trompés dans ses choix de ministres des Affaires étrangères.



Cette affaire permet aussi de souligner — encore une fois — quel piètre stratège est Stephen Harper quand vient le temps de gérer une crise. Depuis son élection en janvier 2006, il a fait face à toutes les crises en optant pour l'obstruction, l'intimidation, le refus de répondre. Il n'en a pas été autrement quand sont devenus publics les liens passés de Julie Couillard avec des hommes associés au crime organisé.

Pendant trois semaines et encore hier, le gouvernement s'est servi de l'argument de la protection de la vie privée pour éviter de dire si les antécédents de l'entourage d'un ministre faisaient l'objet de vérifications de sécurité. Ces personnes doivent déjà faire une déclaration financière détaillée afin de mettre le ministre à l'abri de possibles conflits d'intérêts. On soupçonne qu'il en est de même en matière de sécurité. Avant d'accorder la plus haute cote de sécurité aux plus hauts fonctionnaires du pays, les services de sécurité passent au peigne fin leurs «relations» sans que personne ne parle d'atteinte à la vie privée.

Mme Couillard n'est accusée de rien et c'est le ministre qui a oublié des documents confidentiels chez elle. Mais le premier ministre aura beau se faire rassurant, personne ne sait ce qu'il est advenu de ces documents pendant les cinq semaines où ils sont restés entre les mains de Julie Couillard. Et d'ailleurs, pourquoi ne les a-t-elle pas retournés immédiatement? Et comment le ministre a-t-il pu en perdre la trace pendant si longtemps sans que personne ne s'inquiète aux Affaires étrangères? Comme on le voit, beaucoup de questions subsistent dans cette affaire.



Le refus du gouvernement de vouloir faire la lumière rapidement sur cette histoire nuit à la réputation du pays. C'est le deuxième incident à survenir en quelques mois où la diplomatie canadienne passe pour un panier percé. Le premier était la fuite d'une note diplomatique résumant les propos d'un membre de l'organisation du candidat démocrate à la présidence Barack Obama. On y laissait entendre que sa promesse de revoir l'Accord de libre-échange nord-américain n'était pas sérieuse, ce qui lui a fait perdre des appuis précieux lors de la primaire de l'Ohio. Le rapport sur cet incident, rendu public la semaine dernière, faisait porter le blâme par les fonctionnaires et blanchissait le chef de cabinet du premier ministre, Ian Brodie, ainsi que l'ambassadeur canadien à Washington, Michael Wilson.

En égarant des documents portant sur une réunion internationale importante, Maxime Bernier a démontré son amateurisme en matière de politique étrangère et son incompréhension des exigences de sa fonction. La bavure est grave et méritait son expulsion du cabinet. Mais il ne s'est pas promu lui-même à ce poste, Stephen Harper l'a choisi en sachant que son poulain n'y entendait rien. Et par entêtement, il a protégé le gaffeur pendant des semaines, y compris après qu'il eut provoqué un incident diplomatique en suggérant publiquement au gouvernement afghan de remplacer le gouverneur de Kandahar. Aujourd'hui, Stephen Harper récolte ce qu'il a semé. Et rien ne dit que ce soit terminé.

cornelie@ledevoir.com



ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Fermez Guantánamo!

Amnesty International lance un appel au prochain président des États-Unis

Londres — Le rapport annuel d'Amnesty International dresse un «triste bilan» de l'administration américaine et lance un appel au prochain président pour rétablir l'autorité morale des États-Unis: fermer Guantánamo, bannir toute torture, ne plus soutenir des régimes autoritaires...

«Les États-Unis sont la superpuissance mondiale qui détermine aussi le comportement des autres États, a déclaré à l'AFP la secrétaire générale d'Amnesty, Irene Khan. Le monde a besoin que les États-Unis soient véritablement engagés dans la défense des droits de l'homme, chez eux comme à l'étranger.»

Or, le récent bilan de l'administration de George W. Bush n'est pas brillant: les États-Unis refusent de considérer la simulation de noyade comme de la torture, poursuivent leurs interrogatoires dans les prisons secrètes de la CIA (Agence centrale de renseignement) et continuent de détenir des centaines de prisonniers à Guantánamo (Cuba) et à Bagram (Afghanistan) ainsi qu'en Irak, énumère Amnesty.

Et le ferme soutien de Washington au président pakistanais Pervez Moucharraf, alors même qu'il faisait arrêter des milliers d'avocats, de journalistes et de militants des droits de la personne, a montré à quel point les appels de l'administration en faveur de la démocratie et de la liberté étaient «creux».

Mais Amnesty a trouvé une raison d'espérer: «En novembre 2008, le peuple américain va élire un nouveau président.»

Et l'organisation de défense des droits de la personne, de lancer un appel: «Si les États-Unis veulent avoir l'autorité morale d'un champion des droits de l'homme, le prochain gouvernement doit fermer Guantánamo, et soit traduire les détenus devant des tribunaux fédéraux ordinaires, soit les libérer.»

Ce n'est qu'une première étape, mais elle est essentielle pour montrer que le pays est «engagé dans la bonne direction» et qu'il est «prêt à se soumettre aux mêmes règles et au même respect des droits de l'homme qu'il attend des autres», précise Mme Khan.

Au-delà du centre de détention sur la base navale à Cuba, le nouveau président devra «interdire l'utilisation des témoignages obtenus sous la contrainte et dénoncer toutes les formes de torture». Il devra aussi «cesser de soutenir les dirigeants de régimes autoritaires», «mettre fin à l'isolement américain au sein du système international des droits de l'homme et s'engager de façon constructive au sein de la Commission de l'ONU pour les droits de l'homme», fait valoir le rapport.

Même si le respect des droits de l'homme n'est pas un thème de campagne aux États-Unis, les trois successeurs potentiels de M. Bush, le républicain John McCain et les démocrates Barack Obama et Hillary Clinton, ont déjà devancé l'appel d'Amnesty.

Tous trois se sont engagés à fermer le centre de dé-

tention de Guantánamo, sans pour autant préciser ce qu'ils comptaient faire des détenus.

Mme Khan a dit espérer qu'en signe de renouveau, le successeur de M. Bush proclame la fermeture de Guantánamo le 10 décembre 2008, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les trois candidats ont également fermement dénoncé l'usage de la torture, même si M. McCain a refusé en février de soutenir un projet de loi limitant les techniques d'interrogatoires autorisées pour la CIA.

Agence France-Presse



ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

La Chine est sous surveillance en cette année olympique et les Tibétains ont pu faire connaître leur cause au monde entier.

Six décennies d'échecs

Londres — En cette année marquant le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International dans son rapport annuel «six décennies d'échecs», mais reporte son espoir sur l'émergence de nouveaux dirigeants, notamment aux États-Unis ou en Russie.

Soixante ans après la signature en 1948 de la Déclaration, le bilan donne «peu de raisons de se réjouir», a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International, en présentant le rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme publié aujourd'hui.

La torture reste ainsi pratiquée dans au moins 81 pays, les procès ne respectent pas les normes d'équité dans au moins 54, et il est impossible de s'exprimer librement dans au moins 77.

Mme Khan voit cependant des raisons d'espérer dans l'influence croissante de la société civile, dans l'apparition de nouvelles puissances telles l'Inde ou l'Afrique du Sud, et dans les nouvelles générations de dirigeants aux États-Unis, en Russie ou encore à Cuba.

Pour Amnesty, il revient aux

«puissants [de] donner le bon exemple» pour que les principes fondamentaux de la déclaration de 1948 soient enfin respectés, en particulier là où l'urgence est la plus pressante: au Darfour, au Zimbabwe, à Gaza, en Irak et en Birmanie.

«L'année 2008 fournit à ces dirigeants une occasion sans précédent de choisir une nouvelle direction», a poursuivi Mme Khan.

L'organisation en août des Jeux olympiques à Pékin doit ainsi fournir à la Chine l'occasion d'évoluer, car son statut de puissance économique et politique majeure ne lui permet plus de négliger les droits de l'homme, estime Amnesty.

Mais pour cela, «il sera important de continuer à exercer une pression sur la Chine post-olympique et de poursuivre les discussions avec elle», a averti Mme Khan. Ce sera un véritable défi, car elle ne sera plus au centre de l'actualité.

Le recours à la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus, la censure, les restrictions apportées à la liberté d'expression et d'association, la répression des minorités restent des pratiques courantes en Chine, selon le rapport.

Pékin a aussi tout à gagner à garantir la stabilité du Zimbabwe, de la Corée du Nord, de la Birmanie ou du Darfour, où son action est sévèrement jugée par les Occidentaux, a repris Mme Khan.

Les moines bouddhistes à la tête du mouvement de protestation en Birmanie ou les juges contestant le président Pervez Moucharraf au Pakistan ont montré en 2007 que «le pouvoir du peuple et la pression du peuple sont des forces réelles avec lesquelles il faut compter», selon Mme Khan.

Mais ces événements, comme les émeutes post-électorales au Kenya, ont aussi démontré «l'impuissance» des gouvernements occidentaux à faire prévaloir les droits de l'homme, et les «positions ambivalentes» des puissances émergentes à leur égard, regrette le rapport.

Les États européens sont quant à eux montrés du doigt pour leur «complicité» dans les transferts secrets par la CIA de détenus soupçonnés de terrorisme, et leur «manque de volonté politique» afin d'établir la vérité sur leur collaboration.

Agence France-Presse

EN BREF

Des culottes pour la paix

Les femmes canadiennes sont invitées à envoyer leurs culottes à l'ambassade de Birmanie à Ottawa, en guise de protestation contre les agissements de la junte militaire qui dirige ce pays d'Asie du Sud-Est. Cet appel a été lancé par les militantes de «Panties for Peace!», un mouvement international dont la section canadienne a vu le jour à Montréal. Les militantes disent vouloir envoyer un message clair aux dirigeants militaires de Birmanie, qui croient apparemment que les sous-vêtements féminins ont la capacité de saper leur pouvoir. «Si vous ne me croyez pas, vous pouvez tenter d'amener ça à l'aéroport de Rangoon: There They Turn faire truer!», affirme la militante Thet Thet Tun dans un communiqué.

petites culottes blanches. «Alors on les utilise contre eux.» Le régime «écrase brutalement toute opposition et a récemment fait l'objet de condamnations pour avoir freiné l'aide qui était acheminée aux survivants du cyclone Nargis. La version canadienne de la campagne «Panties for Peace!» est coordonnée par l'organisation Droits et Démocratie et par la Fédération des femmes du Québec. Les militantes espèrent aussi profiter de cette campagne pour récolter des fonds à l'intention des quelque 2,4 millions de survivants du cyclone Nargis. Plus de 130 000 personnes sont mortes ou disparues lors du cyclone qui s'est abattu sur le pays au début du mois de mai. Les Nations unies estiment que près de 1,5 million de survivants n'ont toujours pas reçu l'aide envoyée. — La Presse canadienne



Collège André-Grasset

Message aux diplômés du Collège André-Grasset et à ceux qui les ont formés

La direction du Collège André-Grasset vous convie au vin annuel des diplômés, vendredi le 30 mai 2008 à 18 h dans les espaces du Collège
coût : 20 \$



Veuillez confirmer votre présence à diplomes@grasset.qc.ca ou à la réception du Collège, au 514 381-4293

Le bulletin électronique des diplômés sur les nouvelles sur le Collège, sur ses activités et sur ses réalisations. Faites-nous part de vos coordonnées également à diplomes@grasset.qc.ca

Le Collège André-Grasset, 80 ans d'histoire et de réussite

1001, boul. Crémazie Est • Montréal (Québec) • H2M 1M3
Téléphone : 514 381-4293 • Télécopieur : 514 381-7421
• Site Internet : www.grasset.qc.ca

Zytco Solariums

Vous méritez bien... ce qu'il y a de mieux!

LAVAL 3155, Jules-Brillant 514-335-2050	LONGUEUIL 848, Trans-Canada 514-335-2050	GATINEAU 1201, St-Joseph 819-778-5313	OTTAWA 1460, Ch Cyrville 613-288-2808	QUÉBEC 5237, Wilfrid-Hamel O. 418-877-1888
------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

www.zytco.com 1-800-361-9232

LES ACTUALITÉS

Remblayage de marécage à Laval

Québec conclut une entente à l'amiable avec le promoteur délinquant

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Le dossier Islemère, qui avait fait l'objet d'une ordonnance de restauration en 2005 par l'ancien ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a connu son épilogue à la fin d'avril dans une entente hors cours avec la société 9047-4784 Québec inc.

C'est ce qu'a confirmé hier au *Devoir* le nouveau directeur régional du MDDEP, Pierre Robert, selon qui le ministère s'affaire à mettre la dernière main à un autre règlement hors cours avec la Ville de Laval, elle aussi visée à l'époque par une ordonnance distincte.

C'était la première fois qu'un ministre québécois de l'Environnement utilisait son pouvoir d'ordonnance pour protéger un milieu humide, ce qui a déclenché dans les milieux de la construction un ressac qui a fortement contribué à pousser vers la sortie le ministre Mulcair, au moment où il a voulu stopper le projet de privatisation du Parc national du Mont-Orford.

Le promoteur du projet immobilier Islemère en a appelé avec un succès relatif devant la Cour supérieure de l'ordonnance du ministre. En février 2007, le juge Luc Lefebvre refusait de protéger la partie du marécage forestier sur tourbe, ce qui est considéré comme un milieu humide par la communauté scientifique, un constat que le savant magistrat a récuso.

De peur qu'une pareille aberration scientifique n'ait force de loi par voie de précédent, le ministère a décidé de neutraliser le jugement Lefebvre par une entente hors cours, quitte à refaire un dossier plus solide dans une autre cause, car l'enjeu biologique est trop important. Le juge Lefebvre allait même jusqu'à qualifier de «déraisonnable, voire de manifestation déraisonnable» la protection du marécage forestier que le ministère considère comme un milieu humide protégé par la loi.

Selon M. Robert, le ministère a réussi à préserver par cette entente hors cours 2,4 ha de milieux humides sur les 5,1 ha que l'ordonnance du ministre Mulcair voulait préserver. C'est près de 50 % du territoire visé par l'ordonnance, soit plus que le 25 % des 5,1 ha qu'avait concédés le juge Luc Lefebvre.

En vertu de l'entente, la partie est du marais situé au nord du projet Islemère sera protégée intégralement sur 1,3 ha. S'ajoutera une bande de 15 mètres le long du golf, soit environ 0,9 ha, ce qui créera un corridor pour la faune qui voudrait rejoindre un secteur boisé, protégé par Laval tout près de là. Enfin, le promoteur cède à Laval une portion de marais de 0,2 ha, qui sera remblayée pour agrandir un parc municipal. Mais Laval devra compenser cette perte par un milieu humide non protégé, d'une surface et d'une qualité au moins équivalentes, affirme le directeur régional.

La portion protégée de la partie nord du projet abrite plus de 140 espèces végétales, dont la *Celtis occidentalis*, une plante rare susceptible de recevoir bientôt le statut d'espèce vulnérable ou menacée.

Le Devoir

EN BREF

Menace ou canular?

Un groupe se réclamant du défunt Front de libération du Québec menace depuis lundi de faire sauter une quarantaine de charges explosives dans la région de Montréal. Selon un communiqué envoyé lundi, la «*cellule Camille-Laurin*» indique cibler entre autres des membres du gouvernement, le bâtiment qui habite les locaux de *La Presse*, des voies ferrées et le Domaine Sagard, qui appartient au patron de Power Corporation. Le communiqué précise que les charges pourraient sauter n'importe quand entre 17h aujourd'hui et 17h samedi. Les services policiers menaient hier une enquête pour juger du sérieux de ces menaces. — *Le Devoir*

Le temps supplémentaire rapporte gros aux pompiers

200 employés du Service des incendies, surtout des hauts gradés, gagnent plus de 100 000 \$ par année

JEANNE CORRIVEAU

Les employés qui gagnent plus de 100 000 \$ par année sont trop nombreux au Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), estime le vérificateur général de la Ville, Michel Doyon, qui a présenté hier son rapport annuel, croit que la Ville devra revoir les mécanismes d'attribution des heures supplémentaires chez les pompiers afin de remédier à la situation. De quoi alimenter les discussions entre la Ville et ses pompiers, qui sont en arbitrage pour le renouvellement de la convention collective.

De 2003 à 2007, les sommes consacrées au temps supplémentaire sont passées de 12 millions à 19,5 millions au SSIM. Mais ce qui a le plus étonné Michel Doyon, c'est la répartition des heures supplémentaires parmi les employés. Ainsi, a-t-il remarqué, la plus grande proportion des sommes payées en heures supplémentaires, soit 48 %, a été attribuée aux officiers, qu'il s'agisse de capitaines ou de lieutenants, et non aux pompiers moins gradés (45 %). «*C'est un peu bizarre que ce soit le sommet de la pyramide qui fasse le plus de sur-temps*», a indiqué M. Doyon qui a dénombré au SSIM 202 employés dont la rémunération avait dépassé 100 000 \$ en 2007.

Le vérificateur attribue cette situation aux dispositions de la convention collective stipulant que les capitaines et des lieutenants qui s'absentent doivent être remplacés par des hauts-gradés payés en temps supplémentaires. M. Doyon recommande donc à la Ville d'apporter des modifications au contrat des pompiers afin de mieux répartir ce temps supplémentaire parmi les employés. La Ville a affirmé hier vouloir revoir la formule d'attribution du temps supplémentaire.

«*Nous sommes en arbitrage et ce sont des éléments qui sont sur la table de négociation*», a expliqué Frank Zampino, président du comité exécutif.

Le président de l'Association des pompiers, Michel Crevier, s'est dit tout à fait d'accord avec les conclusions du vérificateur. «*Depuis 2005, on fait des propositions à la Ville pour tenter de réduire le temps supplémentaire de 4 à 5 millions par année, mais on n'a jamais eu de réponse*», a indiqué M. Crevier, qui soutient qu'une grande part du problème tient au manque de personnel chronique.

Le vérificateur général a également déploré la diminution importante du nombre de constats d'infraction dressés par les agents de prévention incendie du SSIM. Alors qu'en 2002 497 constats avaient été déposés en cour, de 2003 à 2006, leur nombre a été réduit à zéro avant de grimper à 54 en 2007. Le directeur du SSIM, Serge Tremblay, a attribué la baisse des activités de prévention aux fusions municipales de 2002 qui ont forcé le regroupement des 22 services de lutte aux incendies répartis sur l'île de Montréal. «*Toutes nos énergies ont été consacrées à uniformiser les méthodes de travail de nos pompiers, les équipements et les procédures organisationnelles et à mettre en place un nouveau niveau de communications. Certaines priorités ont dû être choisies*», a-t-il expliqué.

Quant à la ligne téléphonique proposée par le vérificateur pour permettre aux citoyens de dénoncer, de façon anonyme, des fraudes ou des comportements inadéquats de la part d'employés municipaux, l'administration soutient avoir pris bonne note de la suggestion. Le directeur général de la Ville, Claude Léger, a toutefois signalé que le bureau du vérificateur, l'ombudsman ou l'équipe des enquêtes au Service du capital humain pouvaient traiter ce type de plaintes. Montréal demandera tout de même à son comité de vérification de formuler des recommandations à ce sujet.

Le Devoir

Enquête du coroner sur le décès de Justin Scott Saint-Aubin

Mort en prison alors qu'il aurait dû être soigné en psychiatrie

BRIAN MYLES

Le personnel de la prison de Rivières-des-Prairies a fait preuve d'un manque flagrant de professionnalisme dans les événements ayant mené à la mort d'un détenu atteint de troubles psychiatriques, à telle enseigne que l'unité des soins devrait être complètement réorganisée.

Dans un rapport rendu public hier, le coroner Paul G. Dionne conclut que la mort de Justin Scott Saint-Aubin aurait pu être évitée. Le 28 novembre 2007, M. Saint-Aubin a subi un arrêt cardiaque après que des agents correctionnels l'eurent maîtrisé au moyen de techniques inappropriées. Comme il était en proie au délire et à l'agitation dans sa cellule, ils sont entrés à trois pour l'immobiliser. Les gardiens ont placé un genou contre sa mâchoire pour l'empêcher de se débattre et ils ont appliqué des points de pression derrière son oreille et sur ses côtes. M. Saint-Aubin a subitement perdu conscience. Il ne respirait plus et il n'avait plus de pulsations. Personne n'a pu le ramener à la vie.

Justin Scott Saint-Aubin a manifesté ses premiers symptômes de crainte, d'anxiété et d'agitation le 20 novembre 2007. Il avait peur et croyait devenir fou lorsqu'il s'est présenté à l'hôpital Santa Cabrini, d'où il est ressorti le lendemain. Le coroner Dionne est d'avis qu'une consultation approfondie aurait dû être faite pour détecter une consommation de drogue et un diagnostic probable de schizophrénie.

Trois jours plus tard, le 23 novembre, M. Saint-Aubin s'en est pris physiquement à sa mère et il a été arrêté par les policiers de Montréal qui, dans un premier temps, l'ont conduit à l'urgence de Maisonneuve

et-Rosemont. Le personnel a confondu la notion d'urgence psychiatrique avec les besoins d'une évaluation en psychiatrie légale, si bien que M. Saint-Aubin a été renvoyé avec les patrouilleurs (l'hôpital a pris des mesures pour qu'une telle confusion ne se répète plus).

L'homme a donc été incarcéré et il a comparu le lendemain par vidéoconférence avant d'être conduit à la prison de Rivières-des-Prairies. Selon le coroner Dionne, M. Saint-Aubin aurait dû être gardé à l'hôpital et non en prison à la suite de son arrestation. Il s'explique mal pourquoi les avocats n'ont pas demandé au juge une évaluation psychiatrique en bonne et due forme lors de sa vidéocomparution, qu'il juge «*trop routinière*».

C'est finalement le juge qui a exigé une évaluation de l'aptitude et de la responsabilité criminelle de l'accusé, le 26 novembre. Le lendemain, un psychiatre de l'Institut Philippe-Pinel a examiné M. Saint-Aubin et il a recommandé son transfert d'urgence dans un centre hospitalier. Faute de place, il a été refusé à Pinel, ce qui constitue «*une lacune importante*» dans sa prise en charge, constate le coroner Dionne. Celui-ci recommande notamment au gouvernement de se pencher sur l'offre de soins médicaux (physiques et psychiatriques) en prison. Il suggère également aux comités d'inspection du Collège des médecins et de l'Ordre des infirmières de visiter l'unité des soins de la prison de Rivières-des-Prairies afin de vérifier si elle offre les services minimaux à ce chapitre. Le coroner estime enfin qu'il faut réviser les procédures de contention en milieu carcéral.

Le Devoir

Soutien financier offert au transport intermodal

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Québec a investira 60 millions d'ici 2013, soit d'ici la fin de la période dite de Kyoto, pour appuyer financièrement des projets de transport intermodal de marchandises qui auront pour effet d'améliorer son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce programme, qui découle de la stratégie provinciale inscrite dans le Plan d'action contre les changements climatiques, sera financé à même le Fonds vert. Ce dernier est alimenté par la taxe carbone sur l'essence et les combustibles fossiles. Québec prévoit ainsi réduire globalement son bilan de 80 000 tonnes de GES par année, une réduction en principe récurrente.

Les villes et les entreprises pourront soumettre des projets intermodaux, c'est-à-dire des projets qui permettent d'optimiser les différents moyens de transport, principalement afin de réduire les émissions de GES du secteur des transports. Ce secteur est responsable de 38 % du bilan global du Québec. Le transport des marchandises représentant près de la moitié des émissions, soit 15 % du grand total.

Certaines entreprises d'avant-garde ont commencé à revoir leur stratégie de transport en ce sens. C'est ainsi, a rappelé le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, que l'aluminerie Alouette envoie désormais ses lingots de Sept-Îles à Trois-Rivières par bateau plutôt que par camion, ce qui a réduit les émissions associées à ses transports de 14 000 tonnes de GES par année. La papetière Kruger en fait autant avec les produits de son usine au Saguenay, ce qui réduit de 8000 tonnes ses émissions.

Pour la ministre des Transports, Julie Boulet, on peut facilement imaginer quel gain énorme pour la collectivité résulterait d'une stratégie intermodale de transport pour le pétrole qui part de Québec ou de Montréal pour gagner la Saguenay et le Lac-Saint-Jean. Ce transport exige 34 000 passages de camions par année sur la route 175. Si les sociétés en cause utilisaient plutôt le train, des barges ou de petits navires, non seulement le bilan des GES de tout le Québec y gagnerait, mais l'état de cette route ainsi que la sécurité des voyageurs seraient nettement améliorées.

Les entreprises ou municipalités qui voudront remettre en état leurs quais, construire des entrepôts, des gares d'accès, etc., pourront obtenir jusqu'à 500 \$ par tonne évitée de GES, certifiés par une firme indépendante, jusqu'à concurrence de 5 millions. Quant aux distributeurs ou aux expéditeurs qui modifieront leurs stratégies de transport dans un projet précis destiné à mieux utiliser le potentiel d'intermodalité du Québec, ils pourront obtenir une aide de 250 la tonne jusqu'à concurrence de 3 millions.

Fait intéressant, les entreprises en question pourront conserver la propriété des crédits d'émission de GES et obtenir ainsi un gain additionnel, contrairement au programme de destruction des biogaz lancé au début de l'année en vertu duquel Québec achète les émissions évitées, ce qui en fait le propriétaire des crédits en question.

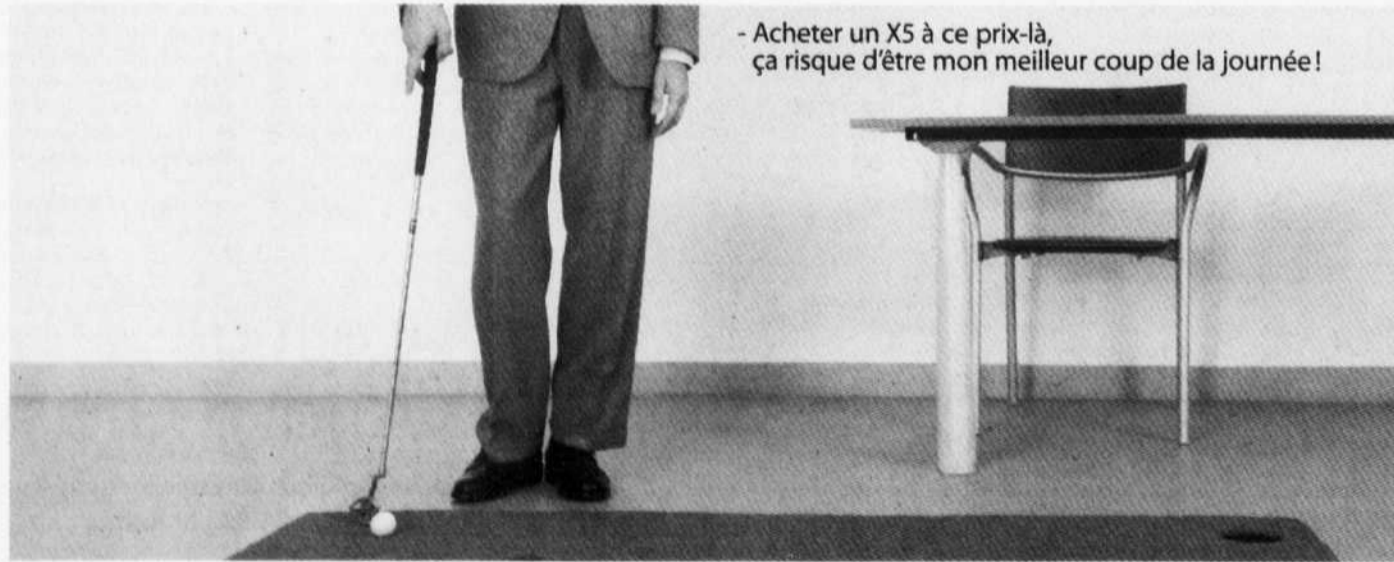
Le transport par train est six fois moins énergivore que le camionnage, lequel est dix fois plus énergivore que le transport par bateau. Le transport des marchandises sur le Saint-Laurent n'exige pas le recours à de gros navires de haute mer, responsables de l'érosion des berges du Saint-Laurent et de son eutrophisation.

Le Devoir

EN BREF

Service insatisfaisant

Près de la moitié des parents d'enfants canadiens qui avaient besoin d'une éducation spécialisée ont dit avoir éprouvé de la difficulté à obtenir ces services en 2006, indique une enquête de Statistique Canada sur l'expérience scolaire des enfants ayant une incapacité. L'agence fédérale indique que plus de 40 % des enfants canadiens âgés de cinq à 14 ans qui avaient une incapacité ont reçu une forme d'enseignement spécialisée au cours de l'année scolaire 2005-06. — *La Presse canadienne*



- Acheter un X5 à ce prix-là, ça risque d'être mon meilleur coup de la journée!

BMW X5 3.0si

bmwmontreal.ca



Le plaisir de conduire.™

L'événement fait le printemps

BMW Canada

OFFRE À LA LOCATION **X5 3.0si 2008**
à partir de **779\$⁺**
Taux de location 2,9% pendant 42 mois

OFFRE À L'ACHAT
PDSF initial 61 900\$ Réduction du fabricant au concessionnaire - 4 000\$ Votre prix à l'achat 57 900\$



Montréal
BMW Caribec
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871
bmwcaribec.com

Laval
BMW Laval
2450, boul. Champeley
450.692.1212
514.990.2269
bmwlaval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415
parkavenuebmw.com

Rive-Sud
BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400
bmwsaintejulie.com

Hamlet
BMW Hamlet
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050
hamlet.bmw.ca

Le taux de location est calculé par la Société Générale du Québec (SGQ) sur la base du financement par le crédit à long terme. Le taux de location est de 2,9% par mois. Les prix de vente indiqués sont des prix de vente recommandés de BMW Canada. Ils peuvent varier en fonction des taxes, des options, des frais de transport et des frais de destination. Les prix de vente indiqués sont des prix de vente recommandés de BMW Canada. Ils peuvent varier en fonction des taxes, des options, des frais de transport et des frais de destination. Les prix de vente indiqués sont des prix de vente recommandés de BMW Canada. Ils peuvent varier en fonction des taxes, des options, des frais de transport et des frais de destination.

LE MONDE

McCain propose de réduire l'arsenal nucléaire américain

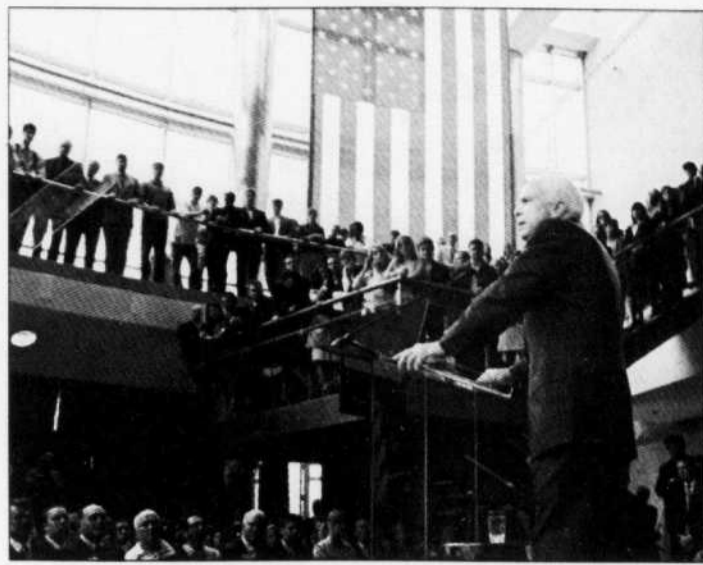
Washington — John McCain, le prétendant républicain à la Maison-Blanche, a pris une nouvelle fois ses distances hier avec l'administration Bush en proposant de réduire l'arsenal nucléaire américain.

« Il y a un quart de siècle, le président Ronald Reagan a déclaré: "Notre rêve est de voir le jour où les armes nucléaires seront bannies de la surface de la terre." C'est également mon rêve », a dit le sénateur de l'Arizona lors d'un discours à Denver (Colorado).

« C'est un objectif à long terme et difficile », a prévenu M. McCain, expliquant qu'il fallait agir dans le domaine du désarmement avec « prudence et pragmatisme » pour ne pas mettre en péril la sécurité des États-Unis et de ses alliés. « Mais, a souligné M. McCain, la guerre froide est finie depuis 20 ans et le temps est venu de prendre de nouvelles mesures pour réduire considérablement le nombre d'armes nucléaires dans les arsenaux du monde entier ».

« Il est temps que les États-Unis fassent preuve de leadership que le monde attend de nous, dans la tradition des présidents américains qui ont travaillé pour réduire la menace nucléaire pour l'humanité », a dit M. McCain.

Affirmant que la Russie n'était plus « l'ennemi mortel » des États-Unis, il a proposé de poursuivre le dialogue avec Moscou sur la réduction des arsenaux nucléaires des deux pays et la réduction, « voire l'élimination », du déploiement des armes nucléaires tactiques en Europe. Il a également proposé de poursuivre la discussion entamée avec la Russie par l'administration Bush sur le projet de bouclier antimissile américain en Europe en proposant d'as-



Le candidat républicain prenait la parole hier à Denver.

socier les Russes aux décisions concernant ce bouclier antimissile.

M. McCain a aussi plaidé pour l'engagement d'« un dialogue avec Pékin sur les questions nucléaires et stratégiques ».

Dans son discours, M. McCain a semblé prendre une nouvelle fois ses distances avec l'administration. « Pour être un leader efficace au XXI^e siècle, il ne suffit pas d'être fort. Nous devons être un modèle pour les autres », a encore dit le candidat républicain, citant notamment la lutte contre le réchauffement climatique et le combat pour la défense de l'environnement, deux sujets qui n'ont pas été une priorité de l'administration Bush.

Pour la première fois en trois

mois, John McCain devait se retrouver brièvement hier à Phoenix, en Arizona, au côté du président George W. Bush, un allié indispensable mais encombrant.

Les deux hommes devaient participer ensemble en fin d'après-midi à une réunion privée en vue de lever des fonds destinés à financer la campagne du sénateur de l'Arizona, exercice dans lequel le président Bush excelle.

Mais M. McCain, qui espère profiter de cette manne, ne veut pas être trop étroitement associé à M. Bush, dont il cherche à se démarquer. L'équipe de campagne de M. McCain a demandé aux équipes de télévision de ne pas trop couvrir cette rencontre.

Le candidat à l'investiture démocrate Barack Obama a ironisé sur cette rencontre « sans caméra ni journalistes » derrière « des portes closes ».

« Le sénateur John McCain ne veut pas être vu en train de quémander auprès du président dont il veut poursuivre la politique désastreuse pendant quatre ans supplémentaires », a dit M. Obama au cours d'une réunion à Las Vegas.

La dernière fois où MM. Bush et McCain ont été vus ensemble remonte au 5 mars, quand le président a officiellement apporté son soutien au sénateur de l'Arizona au cours d'une brève cérémonie dans les jardins de la Maison-Blanche.

Selon le dernier sondage Wall Street Journal/NBC, seuls 27 % des Américains avaient une opinion favorable du président Bush en avril. Jamais ce taux n'a été aussi bas depuis son entrée en fonction en janvier 2001. Certains républicains craignent que la faible popularité du président Bush ne handicape M. McCain et les candidats républicains au Congrès en novembre.

Le candidat républicain a pris le contre-pied du président sur de nombreux sujets, mais a également repris à son compte nombre de sujets défendus par la Maison-Blanche. Il a ainsi promis, après y avoir été opposé, de poursuivre la politique de baisse des impôts entamée par M. Bush. M. McCain est le seul candidat en lice à vouloir poursuivre la guerre en Irak. Le plan de couverture santé proposé par le sénateur de l'Arizona ressemble à celui proposé par le président Bush l'an dernier.

Agence France-Presse

BIRMANIE

La junte prolonge la détention d'Aung San Suu Kyi

Rangoon et Dedaye — La junte militaire au pouvoir en Birmanie a prorogé mardi d'un an l'ordre d'assignation à résidence de la figure de proue de l'opposition Aung San Suu Kyi, alors qu'au moins seize de ses partisans étaient arrêtés.

Sept représentants des autorités ont rendu visite à la lauréate du prix Nobel de la paix dans la maison délabrée, sur l'avenue de l'Université à Rangoon, où elle a vit reclus depuis 2003, et lui ont notifié la décision lors d'une rencontre qui a duré dix minutes, a dit un responsable birman. « Son assignation à résidence a été prorogée d'un an », a déclaré ce responsable à l'AFP.

Mme Suu Kyi, 62 ans, dirige la Ligue nationale pour la démocratie (LND), principal parti d'opposition en Birmanie. Elle a au total été privée de liberté pendant plus de 12 des 18 dernières années. Le régime militaire réexamine chaque année, fin mai, l'ordre de détention dont elle fait l'objet.

Quelques heures avant l'annonce de la décision, seize militants et sympathisants LND, dont un enfant de 12 ans, avaient été arrêtés, selon des témoins et un porte-parole de l'opposition. Environ 30 manifestants venaient de quitter le siège du parti et avaient pris la direction de la maison de Mme Suu Kyi, mais des forces de sécurité ont dispersé le défilé et ont arrêté ces personnes.

L'incident a eu lieu alors qu'un quartier général de la formation de Mme Suu Kyi commençait une petite cérémonie pour marquer le 18^e anniversaire de la victoire électorale de la LND, le 27 mai 1990, à des législatives dont l'armée au pouvoir n'a pas respecté les résultats.

« Le maintien en détention de Mme Suu Kyi a été décidé alors que se poursuivait une grave crise humanitaire liée au passage du cyclone dévastateur Nargis (133 600 morts et disparus, 2,4 millions de sinistrés).

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, qui s'est récemment rendu en Birmanie pour tenter de convaincre les militaires de laisser tous les sauveteurs étrangers accéder aux zones sinistrées, avait laissé entendre dimanche que la situation politique dans le pays n'était pas sa priorité du moment.

La sécurité avait été considérablement renforcée tôt hier matin autour de la résidence de Mme Suu Kyi et près du siège de la LND. Dans une déclaration, le parti de Mme Suu Kyi a officiellement rejeté mardi le référendum constitutionnel organisé les 10 et 24 mai par la junte birmane, parlant d'« imposture ».

Réagissant pour la première fois aux cris de victoire du régime militaire qui a affirmé lundi que sa constitution avait été approuvée par plus de 92 % des électeurs avec un taux de participation de 98 %, la LND a dénoncé l'« obstination » des généraux à organiser le scrutin en dépit des destructions et des pertes en vies humaines provoquées par le cyclone.

La LND a estimé que le référendum n'avait pas été « libre et honnête » et elle a violemment dénoncé la soif de « pouvoir » de généraux qui n'ont agi que « dans un but intéressé ».

Aide humanitaire

Des travailleurs humanitaires étrangers se sont rendus hier dans la région du delta de l'Irrawaddy (sud-ouest de la Birmanie), dévastée par le cyclone Nargis, mettant à l'épreuve l'engagement de la junte d'ouvrir largement des zones où un million de sinistrés manquent de tout.

Six employés étrangers, habituellement basés à Rangoon, du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), ont été autorisés à rejoindre des équipes, principalement birmanes, de l'organisation déjà sur place. « De toute évidence, nous sommes ravis d'avoir pu faire partir des collègues internationaux » pour le delta, a déclaré Shantha Bloemen, porte-parole de l'Unicef à Bangkok.

D'autres organisations de secours, telles Médecins sans frontières (MSF), envoyaient aussi des étrangers vers l'Irrawaddy, a précisé cette ONG. L'Association des na-

tions d'Asie du Sud-Est (ASEAN) comptait pour sa part dépêcher une équipe d'évaluation cette semaine.

Un million de Birmans ont jusqu'à présent reçu de l'aide internationale, a déclaré mardi le porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Elisabeth Byrs, selon qui « on est sur la bonne voie ». Mais la plupart des sinistrés, au nombre de 2,4 millions, restaient privés d'aide plus de trois semaines après la catastrophe.

Le vrai test du changement d'attitude de la junte portera, dans les prochains jours, sur le nombre de visas et la liberté de mouvement qu'elle accordera ou pas aux humanitaires étrangers qui ont subi de sévères restrictions jusqu'à présent.

Plusieurs organisations d'aide faisaient état hier d'une plus grande souplesse du régime, même si les progrès restaient, selon elles, extrêmement lents. « On assiste à une sorte d'ouverture progressive », a témoigné Chris Webster, un membre de l'organisation Save the Children, qui attendait toujours mardi à Bangkok d'obtenir un visa pour entrer en Birmanie. « Décrocher un visa et des permis de voyage prenait auparavant des semaines. Le fait que maintenant on nous indique que cela prendra des jours est un grand progrès », a-t-il commenté.

Après trois semaines de propagande sur le thème « la Birmanie s'en sortira seule », le quotidien officiel de la junte a salué hier le travail des Nations unies qui ont coprésidé une réunion internationale dimanche à Rangoon pour aider le pays à se relever.

Jusqu'à présent, le régime soulignait, en invoquant la souveraineté de la Birmanie, que les autorités et l'armée étaient capables de distribuer « efficacement » des secours.

«Circulez!»

La police birmane cherche à éloigner des milliers de rescapés du cyclone, massés le long des routes du sud et réduits à la mendicité depuis trois semaines.

Alors que la junte militaire a été accusée de ne pas avoir distribué d'aide à tout le monde, des volontaires originaires de Rangoon et d'autres villes ont pris les choses en main et remplissent tous les jours des véhicules avec des vivres, des couvertures et des médicaments pour tenter de secourir eux-mêmes des villages dévastés du delta de l'Irrawaddy.

Des policiers, des soldats et des officiers de l'immigration ont établi des barrages, notamment sur la route entre Rangoon et Dedaye, au sud-ouest, menant au delta de l'Irrawaddy. Initialement, il s'agissait de vérifier qu'aucun étranger n'arrivait dans la zone. Mais depuis quelques jours, la police avertit directement les volontaires qu'ils ne doivent plus faire de dons, sous peine notamment de voir leur permis de conduire suspendu.

« Les vivres doivent être distribués uniquement dans les centres de secours », dit un officier, ajoutant: « Les gens doivent apprendre à se nourrir eux-mêmes. Ils doivent retourner chez eux. Il ne faudrait pas que les étrangers pensent que nous sommes un pays de mendiants. » Et de mettre en garde un volontaire: « Votre permis de conduire sera suspendu pendant un an si on vous prend encore à donner de la nourriture. »

Selon des tracts qui avaient commencé à être distribués à la fin de la semaine dernière par des militaires, les donateurs privés doivent arrêter de distribuer de l'aide, au motif notamment que certains Birmans non sinistrés profitent de cette manne, alors qu'ils « me sont pas victimes. » « Donnez-moi quelque chose, donnez-moi du riz », crie un enfant de cinq ans, les pieds nus et les mains tendues au passage d'une voiture.

« Cela prendra des mois avant qu'on assiste à un retour à la normale, vous ne voyez jamais des foules de personnes mendier de la nourriture comme cela. »

Agence France-Presse

Les droits fondamentaux se dégradent à Gaza et en Cisjordanie

Ramallah — La situation sur le plan des droits de la personne s'est détériorée à la fois dans la bande de Gaza et en Cisjordanie depuis que les islamistes du Hamas ont évincé le Fatah de Gaza en juin 2007, selon le rapport annuel d'un groupe de travail palestinien publié hier.

D'après la Commission indépendante palestinienne pour les droits des citoyens (CIPDC), les atteintes aux droits de la personne ont augmenté dans les deux territoires depuis que le Hamas a supplanté le Fatah du président Mahmoud Abbas à Gaza.

« Notre rapport constate malheureusement que ce qui s'est passé à Gaza, avec les violents affrontements survenus entre le Fatah et le Hamas, a entraîné des violations graves des droits de l'homme », a déclaré Mamdouh al-Aker, président de la CIPDC.

« La situation concernant les droits de l'homme régresse à Gaza et en Cisjordanie », a-t-il dit à Reuters.

Abbas a dissous un gouvernement dominé par le Hamas après la chute de Gaza aux mains de ce mou-

vement et mis en place une administration soutenue par les pays occidentaux en Cisjordanie. Cette initiative lui a valu un allègement des sanctions commerciales visant le cabinet qui dirigeait les islamistes. Depuis, Israël a resserré son blocus de la bande de Gaza.

La CIPDC, qui dispose de bureaux dans les deux territoires, accuse le Fatah et le Hamas de s'être appuyés sur la loi « pour justifier des pratiques et des politiques auxquelles recourt chaque partie pour provoquer l'autre ».

Des militants des droits de la personne ont fait état d'abus commis par les deux mouvements, en particulier des tortures et des brutalités ayant entraîné la mort en cours de détention.

Lors d'une conférence de presse à Ramallah, un responsable de la CIPDC, Mouine Barghouti, a noté que 412 Palestiniens avaient été tués par l'armée israélienne en 2007 mais

que 585 autres avaient trouvé la mort la même année au cours d'affrontements interpalestiniens, pour la plupart à Gaza.

« En juin de l'an dernier, 190 personnes, parmi lesquelles des civils et des enfants, ont été tuées à Gaza et aucun dossier d'enquête n'a été ouvert sur ces crimes », a dit Barghouti.

Abdelrazak al-Yahya, ministre de l'Intérieur du gouvernement d'Abbas, a assuré à Reuters que la situation au regard des droits de la personne s'était améliorée en Cisjordanie durant l'année écoulée.

« Les atteintes aux droits de l'homme ne sont pas équivalentes en Cisjordanie et à Gaza. Des violations se sont produites ici, mais nous avons donné des instructions écrites et très strictes aux forces de sécurité pour qu'elles ne recourent pas à la force », a-t-il dit.

Aker a indiqué que des représentants de son groupe avaient rencontré

Abbas lundi et lui avaient demandé d'interdire la torture dans les territoires palestiniens. Il a dit qu'Abbas et le Hamas progressaient vers un rétablissement de l'ordre public.

« Mais nous lui avons dit que nous observons une tendance à la militarisation dans les deux régions, comme si un état d'anarchie s'était mué en une sorte d'état sécuritaire, un État policier. Nous ne voulons pas que notre futur État soit un État policier », a ajouté Aker.

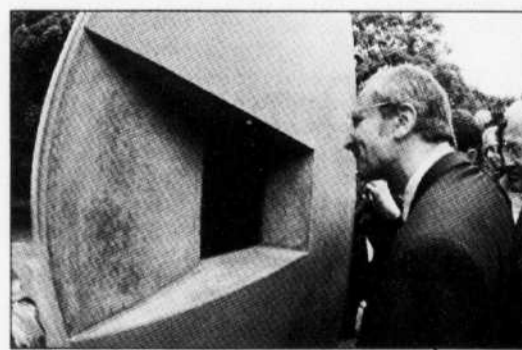
Selon Ehab al-Ghsain, porte-parole du ministère de l'Intérieur contrôlé par le Hamas à Gaza, des cas isolés d'atteintes aux droits de la personne ont été constatés après la prise de contrôle du territoire côtier, mais la situation d'ensemble se serait améliorée dans l'enclave depuis juin.

Le directeur adjoint du Centre palestinien pour les droits de l'homme, Djaber Wachah, a fait état de restrictions à la liberté d'expression et de manifestations à Gaza comme en Cisjordanie.

Reuters

Des militants des droits de la personne ont fait état d'abus commis par le Fatah et le Hamas

EN BREF



JOHANNES EISELE REUTERS

Mémorial à Berlin

Berlin — Un monument à la mémoire des milliers d'homosexuels persécutés ou exterminés par les nazis, victimes longtemps oubliées du IIIe Reich, a été inauguré hier à Berlin par le ministre allemand de la Culture et le maire de la capitale. Le mémorial, érigé en bordure du Tiergarten, grand parc de la capitale, se compose d'un simple bloc de béton gris, en écho au champ de stèles du monument à la mémoire des six millions de victimes juives de l'Holocauste, situé en face. Sur la photo: le député du Parti vert, Volker Beck. — Associated Press

Où est Ben Laden?

Kaboul — Un responsable des services secrets afghans a affirmé hier que le chef d'al-Qaïda, Oussama ben Laden, se trouvait dans le nord-ouest du Pakistan, à la frontière de l'Afghanistan, selon des informations récemment parvenues à ses services. « Nous avons reçu de nouvelles informations selon lesquelles Ben Laden se cache dans le district pakistanais de Chitral, à la frontière de la province afghane de Kunar. Nous avons reçu des renseignements selon lesquels il s'y trouvait il y a quatre ou cinq mois », a déclaré ce responsable, sous le couvert de l'anonymat. — AFP

Génocide?

La Haye — La Croatie a commencé hier à défendre l'admissibilité de sa plainte devant la Cour internationale de

justice (CIJ), plus haute instance judiciaire des Nations unies, devant laquelle elle accuse la Serbie d'avoir commis un génocide durant la guerre de Croatie de 1991-1995. « Ce serait très étrange de décider que la compétence de la Cour est différente pour la Croatie et la Bosnie-Herzégovine », a déclaré Ivan Simonovic, représentant du gouvernement croate, en référence aux accusations similaires portées par Sarajevo devant la CIJ en 1993. Après avoir estimé qu'elle avait compétence sur l'affaire, la CIJ a jugé en février 2007 que la Serbie n'avait pas orchestré de génocide en Bosnie. Elle a cependant confirmé que le massacre de Srebrenica était un génocide, sans l'attribuer directement à Belgrade. — AFP

Crise alimentaire

Genève — La hausse des prix des produits alimentaires risque de provoquer davantage de violences dans le monde, a estimé hier le président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger. Des émeutes de la faim comme celles qui se sont déclarées ces derniers mois en Égypte ou en Haïti risquent de se produire ailleurs si les prix de l'alimentation continuent de grimper, averti le patron de l'organisation humanitaire. La hausse des prix complique aussi le travail du CICR, dont le budget à la fin mai dépasse déjà l'ensemble de son budget de 2007. Les dépenses alimentaires représentent à elles seules plus de 100 millions de francs suisses, contre 38 millions pour la totalité de l'an dernier, a précisé M. Kellenberger. — AFP

Journée noire en Afghanistan

Kandahar — Neuf policiers et onze civils, dont trois enfants, ont été tués hier en Afghanistan dans différentes attaques ou explosions de bombes attribuées aux talibans ou revendiquées par eux, a-t-on appris de sources officielles. Il s'agissait d'un des jours les plus meurtriers depuis des semaines dans ce pays en proie à l'insurrection sanglante des insurgés islamistes depuis fin 2001. Dans la matinée, huit civils ont péri dans l'explosion d'une bombe au passage d'un minibus dans la province de Farah. Dans l'après-midi, neuf policiers ont été tués dans la province de Kandahar, où trois enfants ont été tués dans l'explosion d'un engin sur un pont. Trois policiers et un passant ont aussi été tués dans l'explosion d'une bombe dans la province de Logar. — AFP

Nasrallah lance un avertissement

Beirut — Le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a lancé un message clair au nouveau président libanais, l'avertissant que la question des armes du mouvement chiite était une ligne rouge à ne pas franchir, estimaient hier des analystes.

Nasrallah a affirmé « par la parole ce qu'il a prouvé par sa mini-guerre: que ses armes sont une ligne rouge et qu'aucune institution libanaise n'ose plus y toucher », déclare à l'AFP l'analyste au Centre libanais des études stratégiques, Ouassama Safa.

Lors d'un discours à l'occasion du 8^e anniversaire du retrait israélien du Liban-Sud, en mai 2000, le chef du Hezbollah a accepté de ne pas recourir aux armes à des fins politiques, comme le stipule l'accord interlibanais signé à Doha le 21 mai.

« Les armes de la résistance servent à combattre l'ennemi, libérer les terres et les prisonniers, et défendre le Liban et rien d'autre », a-t-il insisté, en référence à la lutte du Hezbollah contre l'État hébreu.

« Mais d'un autre côté, il ne faut pas utiliser les armes de l'État pour régler des comptes avec un groupe politique opposant ou au profit de parties étrangères », a-t-il averti.

L'accord conclu au Qatar a mis fin à 18 mois de crise entre la majorité antisyrilienne, soutenue par les Occidentaux et l'Arabie saoudite, et l'opposition, menée par le Hezbollah et appuyée par l'Iran et la Syrie.

Agence France-Presse

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

ÉDITORIAL

Amour et politique

Il était vu comme l'étoile montante du gouvernement Harper, certains allant même jusqu'à le considérer comme un futur premier ministre. Mais Maxime Bernier n'était rien d'autre qu'une étoile filante qui s'est éteinte dans la controverse créée par sa relation avec Julie Couillard. Sa démission a confirmé irrévocablement que son élévation au poste de ministre des Affaires étrangères était une erreur dont la responsabilité revient, par la force des choses, au premier ministre Stephen Harper.

Jamais le premier ministre ne consentira à admettre cette erreur. L'homme est trop orgueilleux. À la place, il poursuit contre tout bon sens sa défense de Maxime Bernier et de son droit, au nom du respect de la vie privée, de fréquenter qui il voulait. Jamais il n'a voulu accepter — et il n'accepte toujours pas — que la relation de ce dernier pendant près d'un an avec Julie Couillard ait pu présenter un risque d'ordre sécuritaire en raison de ses liens passés avec des personnes liées à des groupes criminalisés.

Depuis longtemps, il était évident que Maxime Bernier était un mauvais «casting» aux Affaires étrangères, le poste ministériel le plus prestigieux, qui a toujours été occupé par des ministres aux parcours sans faille. Plusieurs sont devenus premiers ministres, tels Louis Saint-Laurent, Lester B. Pearson et Jean Chrétien. D'autres, comme Lloyd Axworthy, Bill Graham, Pierre Pettigrew et Joe Clark, ont contribué à enrichir la renommée du Canada. M. Bernier était en voie de devenir la risée de tous par ses gaffes à répétition.

En persistant dans sa défense du ministre aujourd'hui redevenu simple député de Beauce, le premier ministre a aggravé la situation et mis son gouvernement dans une situation délicate. Au surplus, il a laissé ses porte-parole faire des affirmations qui, c'est maintenant évident, n'avaient pas fait l'objet de vérifications. À répétition, on a ainsi assuré que M. Bernier ne savait rien du passé de sa nouvelle amie de cœur, laquelle a pourtant déclaré devant les caméras de TVA s'être au contraire confiée à lui dès les premiers moments de leur liaison.

Les éléments troublants de cette affaire sont nombreux. Il y a par exemple cet intérêt manifesté par Mme Couillard pour les questions de sécurité. Également, son affirmation voulant que son domicile, où se rendait son amant, ait fait l'objet d'une écoute électronique est plus qu'intrigante. De cela, le premier ministre ne veut pas faire de cas. Il ne retient que l'histoire de ce document classé confidentiel oublié chez l'amante

et qui aura été la faute fatale ayant provoqué la démission de M. Bernier. Il est pour le moins curieux que ce soient les révélations de Mme Couillard à TVA sur l'existence de ce document qui aient forcé M. Bernier à avouer son manquement à ses responsabilités. Toute cette affaire a été traitée avec amateurisme et insouciance. Il aura fallu les enquêtes des journalistes pour établir les faits.

Le premier ministre aimerait, on s'en doute bien, que soit au plus vite oubliée cette affaire dont les retombées politiques ne pourront qu'affecter la crédibilité de son gouvernement et sa propre autorité. S'il n'a pas assumé ses responsabilités par le passé, il doit le faire maintenant et nous assurer que toutes les vérifications sont faites quant à l'ensemble des éléments qui continuent de soulever des questions. Il faut aller au-delà de la seule revue que feront les Affaires étrangères pour établir que le document confidentiel en question n'a pas servi à des fins inappropriées.

Se pose aussi une question importante, soit le traitement qu'il faudra accorder à l'avenir aux fréquentations politiques ne pourront qu'affecter la crédibilité de son gouvernement et sa propre autorité. S'il n'a pas assumé ses responsabilités par le passé, il doit le faire maintenant et nous assurer que toutes les vérifications sont faites quant à l'ensemble des éléments qui continuent de soulever des questions. Il faut aller au-delà de la seule revue que feront les Affaires étrangères pour établir que le document confidentiel en question n'a pas servi à des fins inappropriées.

Se pose aussi une question importante, soit le traitement qu'il faudra accorder à l'avenir aux fréquentations politiques ne pourront qu'affecter la crédibilité de son gouvernement et sa propre autorité. S'il n'a pas assumé ses responsabilités par le passé, il doit le faire maintenant et nous assurer que toutes les vérifications sont faites quant à l'ensemble des éléments qui continuent de soulever des questions. Il faut aller au-delà de la seule revue que feront les Affaires étrangères pour établir que le document confidentiel en question n'a pas servi à des fins inappropriées.

bdescoteaux@ledevoir.com

Comptables magouilleurs?

Depuis quelques jours, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) se paie une campagne de publicité tous azimuts destinée à informer le public qu'elle est désormais détentrice de l'expression «comptables créatifs^{MD}», qui devient ainsi une marque de commerce exclusive.

Le message publicitaire se limite à la lecture d'un avis public qui défile à l'écran et nous avertit, sur un ton qui n'a rien d'humoristique, qu'on ne pourra plus désormais utiliser l'expression «comptables créatifs» pour désigner des tricheurs et des magouilleurs... mais seulement des CMA. Quelle drôle d'idée!

La comptabilité créatrice ou créative, au goût, est une expression largement utilisée depuis des années pour parler de certaines pratiques pour le moins contestables au chapitre de la transparence et de l'éthique. On se souviendra des scandales d'Enron et de Worldcom, deux grandes sociétés américaines dirigées par des comptables très, très créatifs et, plus près de chez nous, de Norbourg et de Nortel.

Traiter quelqu'un de comptable créatif n'a donc vraiment rien d'un compliment. Or, en demandant l'enregistrement de cette expression comme marque de commerce, les CMA entendent se l'approprier et en inverser le sens à leur avantage. Voilà une stratégie de marketing qui pose au moins deux problèmes majeurs.

Premièrement, l'Ordre pourrait se croire en droit de poursuivre quiconque utilise l'expression dans son sens courant en l'accusant de diffamation à l'endroit de ses membres. Si tel est le cas, il faudra sans hésiter se porter à la défense du droit des individus à utiliser une expression courante du vocabulaire financier mondial qui n'a surtout pas été inventée par les CMA du Québec.

Deuxièmement, sans même préjuger des intentions de l'Ordre des CMA à l'endroit de ceux qui oseront traiter de «comptables créatifs» des présidents d'entreprise habiles à falsifier les comptes, on nous permettra aussi de douter du jugement d'une organisation qui choisit de s'affubler elle-même d'une expression aussi largement associée à la tromperie. Ce n'est quand même pas parce que les CMA seront propriétaires de l'expression «comptables créatifs^{MD}» que le public cessera de traiter les voleurs de voleurs!

Il vaudrait donc mieux faire marche arrière. Sans quoi, on pourrait en venir un jour à confondre magouilleurs et CMA... ce qui n'est certainement pas l'objectif de l'Ordre.

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND



LETTRES

Le Campus Santé Outaouais

Je vous fais parvenir la présente à la suite de la lecture de votre article daté du 15 mai 2008 intitulé «McGill veut établir une faculté satellite à Gatineau». Il est nécessaire d'apporter certaines précisions au texte et aux propos qui me sont attribués.

■ Il faut préciser deux notions, la première étant celle de la faculté de médecine. Ce que le Campus Santé Outaouais soutient et analyse, c'est la création d'un campus décentralisé de formation médicale plutôt qu'une faculté de médecine formelle (dite satellite). Le besoin d'une cinquième faculté de médecine au Québec n'a pas été démontré.

Par ailleurs, le concept d'internat réfère plutôt à la formation médicale générale post-graduée» contrairement à l'externat, qui représente des stages de formation clinique pré-gradués.

■ Il faudrait faire savoir que l'université McGill s'est jointe au consortium de Campus Santé Outaouais depuis quelques mois afin notamment de contribuer à l'optimisation et à la consolidation de la formation médicale spécialisée (postdoctorale) déjà existante en Outaouais, et au développement de la formation médicale prédoctorale qui pourrait être offerte, tant pour le volet préclinique qu'en ce qui concerne les stages d'externat.

■ Depuis sa création, le Campus Santé Outaouais a déjà soutenu la mise sur pied de plusieurs nouvelles formations: un DEC en services préhospitaliers d'urgence, plusieurs programmes en matière de soins infirmiers et maintenant un DEC technique en inhalothérapie.

■ Pour la formation médicale, l'objectif à court terme est d'optimiser les stages faits en spécialité, par exemple, en augmentant le nombre de résidents de McGill à l'UMF du CSSSG, qui passera de 10 à 20, et dans les spécialités de base telles l'obstétrique-gynécologie et la chirurgie générale.

■ Une proposition d'externat intégré à l'université McGill est en processus d'analyse et pourrait se traduire par l'accueil en Outaouais, d'ici un à deux ans maximum, de six à huit étudiants lors de leur troisième année d'études postdoctorales.

■ Parallèlement sera explorée la possibilité d'offrir (à moyen ou long terme) en Outaouais l'ensemble de la formation prédoctorale.

Compte tenu de la conjoncture régionale, des enjeux politiques et de l'implication des partenaires intersectoriels, il est très important d'apporter ces précisions.

D' Guy Morissette, p.-d.g.
Le 16 mai 2008

La carte électorale 2008

La commission électorale propose un nouveau découpage de la carte électorale. Une question se pose: est-il interdit d'adapter la loi électorale, qui vise une égalité relative entre chaque électeur, à la réalité de la représentation des électeurs des régions?

Il est tout à fait inéquitable de découper les comtés comme on le propose si on ne tient pas compte du fait que les régions sont disparates et ont à vivre l'éloignement des grands centres. Leur poids électoral est au moins aussi important qu'une parité de chiffres basée sur une règle que j'oserais qualifier d'arbitraire.

Il n'est à cet égard que de s'arrêter à réfléchir sur les grands centres. N'y existe-t-il pas abondance, même surabondance d'organismes — chambres de commerce, conseils économiques, conseil du patronat, sièges sociaux des syndicats, etc. — ayant tous des services de communication spécialisés qui diffusent leurs messages, dont s'emparent le jour même les médias? Et cela, sans mentionner les maires des grandes villes qui ont facilement accès aux cabinets ministériels.

Qu'en est-il des Gaspésiens, des Abitibiens, des électeurs de régions éloignées, là où la densité de la population décroît? L'Etat québécois, par l'un de ses organismes des plus importants, va-t-il lui aussi contribuer à les affaiblir encore davantage?

Pour ma part, outre le fait d'avoir agi à titre de conseiller particulier, pendant plus de quinze années, de l'ancien directeur général des élections, Pierre F. Côté, j'avais recommandé et obtenu que les comtés que l'on s'appropriait à supprimer en 1991 dans la péninsule gaspésienne, dont ceux de Gaspé, Matapédia et Bonaventure, soient maintenus. J'avais invoqué le poids électoral d'une région éloignée pour que l'on fasse exception au nombre minimum requis d'électeurs. En 2001, les mêmes motifs ont été retenus pour maintenir ces comtés.

Cependant, la notion de représentation effective n'a pas été retenue, notamment pour la péninsule gaspésienne, dans la proposition de 2008. Je demande donc que la loi reconnaisse ces comtés comme des exceptions, comme le sont les circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine.

André Auclair
Montréal, le 20 mai 2008

LIBRE OPINION

Quand la «laïcité ouverte» conduit à Duplessis

DANIEL BARIL

Conseiller au Mouvement laïque québécois

Au Québec, nous aimons croire que nous faisons les choses différemment d'ailleurs. Nous ne pratiquons pas le multiculturalisme, mais l'interculturalisme; nous sommes pour la laïcité, mais pas n'importe laquelle: nous avons choisi, paraît-il, la «laïcité ouverte». Le rapport Bouchard-Taylor est construit autour de ces deux notions floues qui s'avèrent être dans la pratique autant de négations du véritable contrat social auquel s'attendaient les Québécois.

Prenons le cas de la «laïcité ouverte». Il s'agit d'un concept antirépublicain créé par des idéologues de diverses disciplines tous préoccupés de limiter au maximum les contraintes qu'un Etat démocratique est en droit d'imposer aux religions. Ce concept permet de dire que la laïcité est le bon choix à faire tout en autorisant toutes les atteintes possibles au concept vidé de son sens. Ce qui en résulte est si édulcoré que les intégristes religieux de toute obédience se disent tout à coup d'accord avec la laïcité. La «laïcité ouverte», c'est la laïcité du maire de Saguenay, Jean Tremblay.

Présents sur toutes les tribunes, les concepteurs ont créé un réseau quasi incestueux où domine la pensée unique et sont parvenus à faire passer la vision républicaine de la laïcité comme une forme de radicalisme, voire d'intolérance et d'intégrisme. Si nous appliquions cette façon de penser au principe de l'égalité entre hommes et femmes, voici le genre d'affirmation que nous obtiendrions: «Nous sommes d'accord avec l'égalité des sexes, mais ceci doit être appliqué au cas par cas; ceux qui veulent l'appliquer de façon rigoureuse sont des intégristes de l'égalité.»

C'est la désolante conception qu'adoptent les défenseurs de la «laïcité ouverte» et qui conduit au statu quo en matière de laïcité. Si les Québécois avaient été d'accord avec le statu quo sur cette question, ils n'auraient pas massivement réclamé la laïcité de l'Etat lors de la commission Bouchard-Taylor.

Mais la «laïcité ouverte» est un concept tellement flou qu'il ne peut être incorporé à un texte de loi. Bouchard et Taylor l'ont compris et c'est pourquoi ils ont écarté l'idée d'une charte de la laïcité ou encore l'ajout d'une déclaration de laïcité dans la Charte des droits et libertés. Un texte de loi ne pourrait en effet qu'affirmer la «laïcité tout court». Constatant qu'il y avait déjà une culture de la «laïcité ouverte», les deux coprésidents ont continué de procéder au cas par cas, ce qui les a conduits au pied du crucifix de l'Assemblée nationale où les attendait une motion de non-recevoir.

Ceci n'est pas un crucifix

On peut aussi considérer cette motion — qui associe le crucifix du Salon bleu à un symbole de notre patrimoine historique — comme étant elle aussi une expression de la «laïcité ouverte», ou du moins une illustration de son caractère indéfini et malléable à volonté. Tout de suite après l'adoption de la motion, le premier ministre Jean Charest est allé en conférence de presse pour défendre le principe de la laïcité de l'Etat, comme s'il ne s'était rien passé. Quant à la chef du Parti québécois, Pauline Marois, elle déclarait moins de 24 heures après avoir voté pour cette motion: «Il faut établir clairement [...] la laïcité de nos institutions publiques.» Dans leur esprit, il ne faisait pas de doute que le geste qu'ils venaient de poser était compatible avec la «laïcité ouverte».

Rappelons que l'introduction du crucifix au

Salon bleu fut l'un des premiers gestes posés par Duplessis après son élection en 1936. Il voulait ainsi marquer l'alliance entre l'Eglise catholique et le gouvernement du Québec et a procédé sans aucune consultation du public ni même de ses députés. Le crucifix de l'Assemblée nationale est donc un symbole de la Grande-Grande-Grande duplessiste. Si les députés qui ont choisi cet objet comme symbole de notre histoire ne voient pas de contradiction entre leur geste et la «laïcité ouverte», on peut donc penser que même Duplessis aurait été d'accord avec cette notion.

Si le mot laïcité signifie quelque chose, c'est, au premier chef, la séparation de l'Etat et du religieux. Un Etat où les élus délibèrent sous un crucifix et l'adoptent comme symbole peut difficilement se targuer d'être laïque.

Les politiciens ont l'habitude de ne pas s'étouffer avec les contradictions. Cet opportunisme politique primaire qui instrumentalise la religion à des fins électoralistes n'a d'égal que le ridicule dont se sont couverts les députés. Ce faisant, ils ont anéanti tout espoir d'affirmation du principe. Que pourrait-on attendre, par la suite, d'un Livre blanc sur la laïcité présenté par un tel gouvernement?

Alors que le rapport Bouchard-Taylor invite à déjudiciariser la pratique des accommodements, la motion de l'Assemblée nationale qui a pour effet de river le crucifix au mur conduira à judiciariser les plaintes actuelles contre les prières et les symboles religieux dans les assemblées municipales. Si les élus avaient fait preuve de leadership et de discernement, s'ils avaient accepté de faire un pas de plus dans la modernité plutôt que de se raccrocher à Duplessis, plusieurs conflits latents auraient pu être résolus sans le recours aux tribunaux. Un beau gâchis dont les conséquences s'avèrent déjà néfastes.

IDÉES

Anglais intensif à l'école

Une loterie inacceptable

JACQUES POTVIN
Saint-Augustin-de-Desmaures

On nous informe que notre enfant, qui fréquente l'École des Grandes-Marées de la Commission scolaire des Découvreurs, à Québec, n'a pas été favorisé par le tirage au sort des élèves éligibles au programme d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en 6^e année pour septembre 2008. Comme c'est le cas pour bien des loteries, notre enfant n'a pas gagné, ainsi que les deux tiers des autres enfants inscrits. Une occasion ratée au hasard d'un tirage au sort! Un mauvais sort lourd de conséquences pour nos enfants.

Pourquoi ce mauvais sort doit-il s'abattre sur tant d'enfants? Seulement quatre élèves par classe de 5^e année pourront accéder en 6^e année à ce programme intensif d'apprentissage de l'anglais, langue seconde. Les autres sont simplement rejetés. Pourtant, la très grande majorité des parents demandent l'accès à un tel programme pour leurs enfants. Ils ont bien compris l'importance déterminante pour leurs enfants de maîtriser l'anglais comme langue seconde au regard des nouvelles exigences du marché du travail nord-américain et d'une plus grande ouverture sur le monde.

Efficacité du programme

Dans un contexte comme le nôtre, où l'anglais n'est pas utilisé dans l'environnement immédiat de l'élève, les programmes d'anglais intensif dès la fin du primaire sont considérés et reconnus comme la façon la plus efficace d'apprendre cette langue seconde. Ces programmes connaissent un grand succès au Québec et la demande des parents est très forte. Qu'attend-on au ministère de l'Éducation, à la commission scolaire et à l'école pour s'ajuster aux besoins et répondre à la demande des parents et élèves?

Ces besoins ne sont pas particuliers à notre école, ils concernent en effet tous les jeunes Québécois. Le ministère fait notamment valoir dans sa documentation que l'anglais intensif est un moyen privilégié pour permettre aux élèves de bâtir leur vision du monde — le principal enjeu de la réforme scolaire. Soit! Tous les parents souscrivent pleinement à ce point de vue. Mais les moyens ne sont pas là, ni les résultats d'ailleurs!

Victime du succès

Dès l'âge de 11 ans, alors qu'il entreprendra sa 6^e année en septembre prochain, notre enfant se verra ainsi écarté d'un programme de formation continue pour les quatre prochaines années. Car le programme de l'École des Grandes-Marées se poursuit durant les trois premières années du secondaire. Ce qui en rend l'exclusion encore plus dramatique.

Nous avons assisté à la réunion d'information organisée par l'école à l'intention des parents et élèves au sujet de ce programme. Le directeur et son adjoint étaient fiers de nous présenter un programme victime de son succès, la forte demande pour ce programme conférant à leur école une attraction comparable aux écoles privées du milieu. Ils s'en réjouissaient volontiers, sans trop d'amertume pour ceux qui chaque année sont laissés-pour-compte...

À y regarder de plus près, ce programme de tirage au sort s'appuie sur une multitude de critères élastiques et subjectifs selon un processus nébuleux dans une conception élitiste de l'enseignement au détriment du plus grand nombre. Les enfants qui n'ont pas accès à ces parcours s'en trouvent défavorisés. L'École des Grandes-Marées n'est-elle pas une école publique? L'égalité des chances ne doit pas tenir de l'élitisme, encore moins du hasard!

Discrimination

Ce programme existe et discrimine depuis 11 ans. Il serait peut-être temps qu'on comprenne qu'il devrait être offert à tous les élèves dans le respect des besoins du milieu, puisqu'en définitive il s'agit bien d'un manque de respect. La méconnaissance de l'anglais, langue seconde, constitue une barrière importante pour tous les jeunes Québécois.

Son apprentissage dans le cadre de tels programmes intensifs ne doit pas être réservé aux seuls élèves les plus performants de 5^e année. La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est parvenue à offrir ce programme à tous avec des ressources semblables. Pourquoi pas ici? Qu'est-ce qu'on attend pour répondre sans complaisance à des besoins fondamentaux aussi concrets avec un système d'anglais intensif (langue seconde) pour tous, sans les effets pervers de ces plans d'excellence copiés sur l'enseignement privé?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



ARCHIVES REUTERS

Affaire Khadr

Qui sont les véritables criminels?

ROMÉO A. DALLAIRE
Lieutenant général et sénateur

Les Canadiens ne peuvent plus nier l'évidence: les sophismes et le cynisme de notre gouvernement à l'égard de la situation tragique d'Omar Khadr ne sont qu'une simple mascarade pour soutenir une position moralement inacceptable. Nous permettons à un tribunal militaire américain, dont les procédures sont contraires aux principes de justice et enfreignent les droits fondamentaux de la personne, de juger un enfant soldat canadien pour des crimes graves.

Maniant habilement les réponses toutes faites, le gouvernement canadien se débarrasse d'une situation qui va à l'encontre du droit international et du protocole que nous avons aidé à mettre sur pied pour protéger les enfants soldats. Le fiasco de l'affaire Khadr entache la réputation du Canada, jusque-là perçu comme un ardent défenseur des droits de la personne et un modèle de justice au pays et à l'étranger.

Récemment, alors qu'il parlait de l'inaction du gouvernement Harper dans le dossier d'Omar Khadr, l'ex-ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, a déclaré avec désinvolture à la Chambre que «la politique que le gouvernement du Canada suit actuellement en est une qui a été établie depuis 2002» et que le gouvernement «s'assure que les procédures judiciaires suivent leurs cours».

Position obstinée

Or, en 2002, soit au lendemain des attentats du 11-Septembre, un climat de panique régnait et la politique du gouvernement du Canada à l'égard de M. Khadr en a incontestablement souffert. Mais six ans plus tard, le maintien obstiné de la même approche face à la situation tragique de ce jeune homme illustre clairement l'inflexibilité du gouvernement et peut-être même un empressément à s'incliner servilement devant l'administration américaine de George W. Bush.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, c'est-à-dire depuis deux ans, nous avons été mis au courant de faits troublants à propos de Guantánamo Bay et de preuves irréfutables de méfaits commis par les États-Unis. À la lumière de ces révélations, ce qui constituait une politique malavisée à l'égard de M. Khadr en 2002 est devenu une politique inadmissible en 2008. Voici quelques faits fâcheux

dont le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte, préférant plutôt s'en tenir à sa politique de non-intervention.

Faits fâcheux

En juillet 2006, l'ONU a demandé la fermeture de Guantánamo Bay parce qu'une détention de durée indéfinie sans que des accusations soient portées est une «violation de la Convention contre la torture». Deux mois plus tard, plus de 600 juristes américains ont exhorté le Congrès à ne pas promulguer le Military Commission Act 2006 parce qu'il priverait les détenus de protections fondamentales prévues dans le droit national et international. Cette loi permet l'utilisation de preuves soutirées à l'aide d'interrogatoires abusifs, notamment par la coercition et la torture.

Les commissions empêchent également les personnes de se défendre en leur interdisant de consulter les preuves que possède le gouvernement américain et qui pourraient les disculper. Dans le cas de M. Khadr, les documents déposés en février 2007 et devant servir à étayer la preuve des accusations de crimes de guerre ont été modifiés. Finalement, en décembre 2007, le colonel Morris Davis, alors procureur en chef des tribunaux militaires, a démissionné pour protester contre l'ingérence politique. Il a déclaré que «c'est une honte d'appeler cela une commission militaire — c'est une commission politique».

Un supplice

Le supplice d'Omar Khadr a débuté en 2002. Présent lors d'un échange de coups de feu avec des troupes américaines en Afghanistan, il a été fait prisonnier en tant que combattant adulte parce qu'il aurait tué un militaire américain, et ce, malgré son âge (15 ans) et les deux blessures par balle graves qu'il a subies pendant l'incident. Alors qu'il se remettait de ses blessures, il a subi des mauvais traitements — il a peut-être été torturé et a certainement reçu des menaces d'extradition, de viol et de mort. Nous savons maintenant que même des représentants canadiens ont profité de son incarcération à Guantánamo Bay pour l'interroger et ensuite transmettre cette information à ses geôliers.

Malgré tout cela, l'ex-ministre des Affaires étrangères s'en est tenu à la version officielle: le

gouvernement «s'assure que les procédures judiciaires suivent leurs cours». Il est difficile d'imaginer comment un semblant de justice peut ressortir des machinations étranges qui se déroulent à Guantánamo Bay et de l'immoralité fondamentale qui y règne.

Notre gouvernement semble oublier que les commissions militaires américaines ont été créées non pas pour faire régner la justice, mais bien pour condamner les détenus à tout prix. Les Canadiens ordinaires ayant un enfant de 15 ans seraient scandalisés si leur fils ou leur fille était traité comme Omar — peu importe la gravité de ses crimes présumés.

Hypocrisie

Dans la communauté internationale, le Canada est perçu comme un pays dupe parce qu'il permet qu'un de ses citoyens serve à justifier la présence d'un tribunal illégal à Guantánamo Bay, mais également comme un pays hypocrite parce qu'il consent sans rien dire à la première poursuite d'un enfant soldat pour crimes de guerre.

Mais au-delà du cas de M. Khadr, l'inertie du Canada a de profondes ramifications dans le monde. Radhika Coomaraswamy, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, affirme que les poursuites intentées contre Khadr établissent un précédent dangereux dans le droit international, et qu'elles pourraient mettre en danger les enfants soldats dans les zones de conflit. L'impunité dont profitent les véritables criminels — les recruteurs d'enfants soldats — se poursuit au détriment des véritables victimes: les milliers d'enfants soldats partout dans le monde.

Au lieu de se chamailler pour déterminer quels crimes et atrocités sont les plus graves, le gouvernement doit, comme tous nos alliés, prendre des mesures pour rapatrier un de ses citoyens dès maintenant. Tant et aussi longtemps qu'il ne le fera pas, il infligera un affront terrible aux droits de la personne et au droit international. Ne permettons pas au gouvernement Harper de se cacher derrière des affirmations contraires à l'éthique, ni d'utiliser la procédure parlementaire comme écran de fumée pour amener les Canadiens ordinaires à croire que tout va bien à Guantánamo Bay.



Les commissions militaires américaines ont été créées pour condamner les détenus à tout prix

- Roméo Dallaire

Réplique au journaliste du Soleil Éric Moreault

S'en tenir aux faits, s'il vous plaît!

PIERRE SIROIS

Directeur de l'information à TVA-Québec

C'est avec surprise et stupéfaction que j'ai pris connaissance de votre texte d'opinion, publié dans la page Idées du journal Le Devoir du 20 mai dernier, intitulé «Des embûches sur la route de l'information».

Votre texte fait un lien douteux entre la disparition du service des nouvelles de TQS et la concurrence qui sévit entre les grands groupes de presse au Québec. Dans le cadre de votre analyse sommaire, vous en profitez pour accuser impunément Québecor de porter atteinte à la liberté d'expression et au droit à l'information, dans les termes suivants: «Pourtant, Québecor n'a pas hésité à censurer des reportages de TVA sur le lock-out au Journal de Québec, qui dure depuis un an.»

Étant journaliste moi-même, je me pose les questions suivantes: où avez-vous pris vos informations pour faire une telle affirmation? Quelles sont les vérifications que vous avez effectuées? Avez-vous tenté de me rejoindre pour obtenir ma version des faits? Avez-vous tenté de rejoindre les responsables de Québecor pour obtenir leur version des faits?

Je peux vous affirmer, en tant que directeur de l'information à TVA-Québec, que la couverture du lock-out au Journal de Québec est faite en tout temps avec rigueur, intégrité, et dans le respect des normes journalistiques. La salle de nouvelles de TVA-Québec n'a, d'aucune façon, subi quelque intervention ou pression obscure que ce soit de la part de Québecor dans le traitement journalistique de cette nouvelle. Nos journalistes ont le mandat de présenter une version équitable et équilibrée des faits, laquelle prend en considération tant la

version syndicale que patronale, et en évitant le commentaire.

Par ailleurs, je trouve ironique que, dans un texte dénonçant les dangers qui guettent l'indépendance des journalistes au sein des grands groupes de presse, vous passiez sous silence le fait que vous et vos collègues du quotidien Le Soleil, signataires de l'article, œuvriez au sein de l'un des plus grands groupes de presse au Canada, en l'occurrence Gesca. Au lieu de répandre des informations fausses et sans fondement sur un groupe concurrent, il aurait été plus juste de nous parler de votre propre expérience au sein d'une salle de rédaction membre d'un tel groupe.

De la même façon que vous soulignez, dans votre article, les devoirs et obligations des gouvernements, je me permets de vous rappeler, dans le souci de préserver le droit du public à l'information, les vôtres à titre de journaliste.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Precourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Paré (culture)); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); La documentation: Gilles Paret (directeur), Manon Derome, Olivier Spécil (Québec), Monique Bhéret (Ottawa); LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires); Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAVAIL Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaujeu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

tenu à Bucarest ce printemps ont été laissés chez elle vers la mi-avril. Elle s'est dite «paniquée» d'avoir de tels documents à la maison, si bien qu'elle a contacté un avocat pour savoir quoi en faire. C'est ce dernier qui aurait très récemment restitué à l'État canadien les précieuses feuilles. Il se serait donc écoulé environ cinq semaines. Ce délai inquiète le député libéral Denis Coderre. «Quels gestes concrets ont été posés pour s'assurer que ces documents n'ont pas été photocopiés et distribués au crime organisé?»

Alors qu'il se trouvait à Paris pour son voyage officiel qui le mène justement dans quatre pays membres de l'OTAN, Stephen Harper a été interrogé sur ce point et s'est fait rassurant. «Nous n'avons aucune information indiquant que des documents ont été divulgués. Les documents ont été retournés au gouvernement du Canada. [...] Pour l'instant, nous n'avons aucune information suggérant que des secrets ont été découverts et que nos alliés ont des raisons de s'inquiéter.» Le premier ministre a affirmé qu'aucun des alliés du Canada membres de l'OTAN n'avait manifesté son inquiétude.

M. Coderre veut savoir comment M. Harper pouvait être si confiant. «Est-ce que le premier ministre est rassuré parce qu'il a eu la transcription des conversations captées par le micro que vous avez posé?» Il faisait référence au micro qui, à ce que prétend Mme Couillard, aurait été posé à son insu dans son sommeil. Est-ce vrai, et si oui, qui l'a posé? Là encore, la question était sur toutes les lèvres à Ottawa. La Gendarmerie royale du Canada (GRC)? Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)? Ou les Hells Angels eux-mêmes, pour qui Mme Couillard n'est pas une étrangère, ayant dans le passé fréquenté deux hommes qui gravitaient dans ce milieu? Encore là, Stephen Harper a répondu qu'il n'avait «aucune raison de croire que c'est vrai» et a martelé que le gouvernement canadien ne faisait pas ce genre de surveillance.

Le doute concernant la sécurité de Mme Couillard est d'autant plus grand qu'on ignore où elle travaille et pour qui. En effet, les Investissements Kevlar ont émis un communiqué de presse, hier, affirmant que «Julie Couillard n'est pas une employée d'Investissements immobiliers Kevlar et ne l'a jamais été». Le communiqué rappelle que, comme le



Le président français, Nicolas Sarkozy, a reçu le premier ministre Stephen Harper, hier, à l'Élysée. Ce dernier s'est voulu rassurant au sujet des documents secrets laissés chez Julie Couillard par Maxime Bernier, alors ministre des Affaires étrangères.

prévoit la loi, une agente immobilière affiliée doit faire chapeauter ses transactions par un courtier immobilier pour en assurer la conformité. «C'est ce que Kevlar aurait fait si la situation s'était présentée, mais Mme Couillard n'a réalisé aucune transaction pour le compte de Kevlar. Julie Couillard n'a pas et n'a jamais eu de bureau dans les locaux d'Investissements immobiliers Kevlar, ce qui explique que les employés de l'entreprise ne la connaissent pas.»

Lundi encore, Mme Couillard affirmait en entrevue être agente immobilière. Le site Internet de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) ne lui associe aucun autre employeur potentiel que Kevlar. «Est-ce qu'elle est un

prête-nom?», s'est demandé le député Coderre. Le Devoir révélait cette semaine que Mme Couillard a fondé une entreprise spécialisée dans la sécurité des aéroports et qu'elle avait déjà tenté d'obtenir des contrats dans les aéroports canadiens. Le ministre de la Sécurité publique a affirmé à cet égard, en réponse au Bloc québécois, que toutes les entreprises faisant de telles offres devaient se soumettre à des vérifications.

Pour clarifier toutes ces zones d'ombre, le Bloc québécois demandera au comité de la Sécurité publique de tenir des audiences et de convoquer Mme Couillard pour qu'elle réponde, cette fois, à toutes les questions sous serment. Le chef libéral Stéphane Dion

réclame une enquête soit du Parlement, soit de la GRC.

Harper critiqué

Il a été impossible de savoir hier où se trouvait Maxime Bernier. A son bureau de circonscription, on nous renvoyait à Ottawa, où il a été impossible de parler à qui-conque. Le message sur le répondeur du bureau parlementaire du député n'avait pas encore été modifié et invitait encore les gens à téléphoner à son bureau de ministre. Il n'était pas à la Chambre des communes non plus.

À la Chambre des communes, c'est surtout le jugement du premier ministre, qui a défendu Maxime Bernier jusqu'au bout, qui a été vertement critiqué. «Cinq heures avant que le ministre des Affaires étrangères ne démissionne, a rappelé le chef libéral, Stéphane Dion, le premier ministre a dit: 'Je ne prends pas ces sujets au sérieux.' En effet, il n'a pas pris ce sujet au sérieux, et cela révèle le déconcertant manque de jugement du premier ministre.»

Le gouvernement conservateur répète par ailleurs que la démission de M. Bernier n'a rien à voir avec le passé trouble de Julie Couillard. «Il importe peu que les documents aient été laissés dans un restaurant, chez un ami ou chez Mme Couillard, a lancé Peter Van Loan. C'était une grave erreur et le ministre a démissionné.»

Le départ de M. Bernier réduit le poids du Québec au sein du cabinet conservateur. Plus que quatre ministres en proviennent. À Québec, le premier ministre Jean Charest — lui-même issu de la famille conservatrice — s'est contenté d'affirmer que c'était «triste» pour M. Bernier. De son côté, la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, s'est montrée plus loquace en soulignant la «position extrêmement problématique» de M. Bernier au regard de sa carrière politique. «Il a dû tirer la ligne lui-même» compte tenu du fait qu'il a oublié «des documents confidentiels chez une chère qui, manifestement, n'est plus une chère et qui a décidé de donner le document à une firme d'avocats.» La ministre est même allée plus loin en affirmant qu'«il est clair que cette personne-là a utilisé ce document pour mettre le ministre dans l'embarras». Pour le leader parlementaire de l'opposition officielle, Sébastien Proulx, c'est le poids politique du Québec qui vient de diminuer à Ottawa avec la démission de M. Bernier.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac et Christian Rioux
Le Devoir

COMPTABLES

SUITE DE LA PAGE 1

niveau du concept publicitaire, du format «avis public».

Surtout, il ne faut donc pas voir de flèche décochée à l'endroit de ces rivaux de toujours, de ces comptables agréés qui défendent jalousement leur acronyme CA et qui, jusqu'en décembre dernier, revendiquaient l'exclusivité de la vérification comptable. Après tout, ces cas de malversations et de fraudes à la Enron, Worldcom, Parmalat et cie, qualifiés de comptabilité créative, étaient une affaire d'écritures et de vérification comptables, donc une affaire de CA. Et le scandale Enron n'a-t-il pas causé la mort du cabinet d'audit Arthur Andersen, l'un des cinq grands cabinets d'experts-comptables au monde, en juin 2002? «Nous ne décochons aucune flèche à l'endroit de la profession comptable. Jamais nous ne viserons une autre profession.»

Sylvie Brousseau explique que l'Ordre professionnel des comptables en management tente, ici, de s'approprier le concept de créativité dans sa forme la plus positive. Elle parle du concept devenu LE thème du XXI^e siècle. Celui que tous les grands gestionnaires et visionnaires placent au premier rang des priorités. Elle pense à cette capacité de créer, devenue synonyme de survie pour les entreprises, selon des dirigeants-vedettes tel Steve Job (Apple). Mme Brousseau rappelle, au passage, cette image de créateurs de valeur ajoutée que l'on tente d'accrocher aux CMA.

Pour y arriver, il faudra cependant surmonter la connotation négative que revêt encore la comptabilité créative. «Enron, c'est une histoire de malversation, de comportement frauduleux. Ce que la comptabilité créative dit, c'est que la comptabilité n'est pas une science exacte. L'idée est donc de changer l'image, et non de nourrir cette association avec des gens qui ont fait de la fraude.»

On s'en remet donc à la définition officielle, qui emprunte à la subjectivité, mais dans le respect des principes comptables généralement reconnus. Ici, la définition retenue par Wikipédia peut convenir: la comptabilité créative désigne l'ensemble des techniques utilisées en comptabilité par une entreprise pour modifier légalement la présentation de ses comptes dans un sens plus favorable à ses attentes.

Question de bien cimenter le tout, l'Ordre des CMA a déposé une demande d'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada pour faire de l'expression sa marque de commerce. L'ordre se dit confiant d'obtenir une réponse favorable. «Cette procédure prend toujours un certain temps, mais on nous a dit qu'il n'y aura pas de problème. Ce que nous voulons protéger, c'est l'expression «comptables créatifs» et non «comptabilité créative», a pris soin de nuancer Sylvie Brousseau.

Est-ce à dire que toute association négative à ces comptables poursuivis sera désormais passible de menace de poursuites juridiques? Sylvie Brousseau s'esclaffe: «Ca n'ira jamais jusque-là», assure-t-elle. À l'Office de la propriété intellectuelle, on ne veut pas commenter, préférant renvoyer cette question à l'avis d'avocats-experts. Ces derniers préciseront toutefois que lorsqu'une marque est enregistrée, elle concerne une certaine description de marchandises ou de services. Cet enregistrement confère un monopole au titulaire de la marque, et un droit de la défendre s'il perçoit que son image est attaquée.

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

du Canadien et des Alouettes ainsi qu'avec certains joueurs à qui il offrait de protéger leur «valeur marchande». Il conseillait ces joueurs sur les moyens d'améliorer leurs performances, mais son projet serait tombé à l'eau parce que les joueurs en question ont été échangés. Aucun nom n'a été dévoilé.

En outre, le D^r Duquette aurait été impliqué dans le suivi médical d'un cycliste sept fois médaillé sur le circuit international. Finalement, il échangeait, semblait-il, de l'information sur ses expériences avec des collègues médecins européens.

Il n'est pas dit que M. Duquette a prescrit de l'EPO (érythropoïétine) à tout un chacun, loin de là. Il offrait vraisemblablement des conseils. Mais le témoignage d'une autre cycliste — celle qui a la première dénoncé les agissements du D^r Duquette, mais qui ne peut être nommée — a permis d'apprendre hier que le D^r Duquette se montrait un chaud partisan de l'administration d'EPO.

L'EPO favorise le transport de l'oxygène aux muscles en augmentant le nombre de globules rouges dans le sang, ce qui permet de soutenir un effort intense plus longtemps, plus rapidement et de récupérer beaucoup plus vite.

Le cycliste a indiqué qu'elle était allée voir le D^r Duquette pour obtenir des conseils visant à améliorer ses performances, notamment en utilisant une tente hypoxique (qui permet de recréer les conditions d'en-

avec son homologue allemand, Peter Heisig, mais aussi de réfléchir à l'absurdité du conflit qui les oppose. Les soldats canadiens sont particulièrement surpris de voir que les Boches ne sont, en fin de compte, que «des p'tits gars comme eux autres».

Les deux commandants «se moquent de leur propre guerre et de la folie des hommes, comme si la vie était plus forte que tout», écrivent Jean-Louis Morgan et Linda Sinclair. On voit d'ailleurs une photo des hommes du *St Thomas* qui posent pour la postérité avec les marins d'Hitler, comme si pour eux la paix et la fraternité des jours meilleurs avaient déjà trouvé place à bord.

Une fois la guerre terminée, les deux commandants se rendront visite régulièrement, de part et d'autre de l'Atlantique. «M. Heisig voue une reconnaissance sans bornes à M. Dery», explique l'historienne Linda Sinclair.

Expliquer la vie

Qu'est-ce qui a bien pu pousser Stanislas Dery à poser un geste aussi inattendu? Les explications le disent. «Dans la marine, l'ennemi, c'est le bateau avant tout», suggère Jean-Louis Morgan. Une fois le navire neutralisé ou coulé, les marins ont accompli leur travail et ne vont pas nécessairement tirer sur les naufragés eux-mêmes, comme ils s'en prendraient aux soldats au front. Ce qu'a accompli le commandant Dery d'exceptionnel, et ce pour quoi il sera blâmé à son arrivée en Angleterre, c'est de ne pas avoir abandonné les sous-marins allemands en perdition dans l'Atlantique.

Pour Mme Sinclair, l'acte de bravoure de M. Dery était aussi un geste caractéristique des Canadiens. Ces derniers étaient réputés pour être moins agressifs que les Britanniques. «Ils ne recevaient pas des bombes sur leur tête tous les

ATHLÈTES

entraînement en altitude). Elle désirait un suivi médical complet: le D^r Duquette lui aurait plutôt vanté les mérites de l'EPO en tentant de la convaincre d'en prendre.

Il aurait aussi affirmé que ça fonctionnait avec Geneviève Jeanson, qu'elle pouvait apprendre à esquiver les contrôles, qu'il n'y avait pas de danger pour sa santé et que l'argent n'était pas un problème. La cycliste a eu l'impression que le docteur cherchait des cobayes dans différents sports afin de partager ensuite ses «découvertes» avec des collègues.

Sanction

L'affaire Duquette — à la base de la saga Jeanson — traîne depuis 2001. La cycliste qui a témoigné hier avait alors signalé à la Fédération québécoise des sports cyclistes les méthodes douteuses de Maurice Duquette. La Fédération avait passé le dossier au Collège des médecins.

Après avoir mené enquête, le comité de discipline du Collège a déposé en 2003 14 chefs d'accusation contre le D^r Duquette, soupçonné d'avoir prescrit et administré de manière inappropriée de l'EPO à diverses personnes. Parmi celles-ci se trouvait Geneviève Jeanson, pour qui les problèmes ont déboulé à partir de ce moment.

Le D^r Duquette avait tout d'abord avoué sa culpabilité sur les 14 chefs, mais il s'était immédiatement rétracté. Il craignait notamment une poursuite au civil de la part du clan Jeanson, qui avait demandé une

ordonnance de non-publication de son nom dans cette histoire.

Ainsi, pendant quelques jours, le Québec savait qu'une «cycliste de haut niveau» était impliquée dans le réseau Duquette, mais personne ne pouvait la nommer. Geneviève Jeanson s'était finalement dévoilée elle-même en niant avec force avoir «jamais touché» à de l'EPO.

Pour diverses raisons, le Comité de discipline a accepté que M. Duquette retire son plaidoyer de culpabilité concernant Geneviève Jeanson. Cette décision a toutefois été invalidée par toutes les instances depuis. Le syndic du Collège a porté l'affaire devant le Tribunal des professions, qui a renversé la décision du comité et décidé que M. Duquette demeurerait coupable, puisque ses aveux avaient été faits en toute connaissance de cause. La Cour supérieure et la Cour d'appel ont ensuite confirmé cette interprétation.

Après ces nombreux rebondissements, c'est donc un retour à la case départ cette semaine pour le syndic du Collège et le D^r Duquette, qui procèdent enfin aux représentations sur sanctions pour les 14 chefs d'accusation datant de 2003. Les deux parties s'étaient déjà entendues sur une radiation temporaire de quatre mois et la limitation de certaines pratiques médicales.

Les audiences se poursuivent ce matin à Montréal.

Le Devoir

FRATERNITÉ

JEAN-LOUIS MORGAN
LINDA SINCLAIRNE TIREZ PAS!
récit

La page couverture du livre de Jean-Louis Morgan et de Linda Sinclair

jours, eux», ajoute Jean-Louis Morgan.

C'est à l'époque où elle dirigeait le Musée naval de Québec, il y a de cela dix ans, que Linda Sinclair a fait

la connaissance du commandant Dery. Fascinée par son histoire, elle pense rédiger quelque chose sur le sujet mais n'en fait rien, faute de temps. C'est seulement l'automne dernier, quand le réalisateur Alain Stanké lui annonce son projet de produire sur le sujet un documentaire pour Radio-Canada, qu'elle se lance dans l'écriture de *Ne tirez pas!*, qu'elle cosigne finalement avec le journaliste, écrivain et traducteur Jean-Louis Morgan.

Les auteurs ont basé leurs recherches sur des documents officiels de la marine militaire — notamment pour faire état des divers événements survenus à bord du convoi du *St Thomas* — et sur des sources d'information plus personnelles, comme la correspondance de Samuel Dery avec ses parents. Linda Sinclair s'est également rendue en Allemagne pour interviewer Peter Heisig et recueillir diverses informations.

«Le récit s'adresse davantage au grand public qu'à des spécialistes», explique Linda Sinclair. Elle dit laisser volontiers aux universitaires le soin de faire des recherches plus poussées. Chose certaine, pareille histoire de fraternité humaine, au milieu du bain de sang que fut la Seconde Guerre mondiale, est plutôt rare.

Le public apprécie les histoires d'amitiés «miraculeuses», croit l'historienne, dans la mesure où elles sont souvent inconcevables au départ. «Elles nous reconforment sur la race humaine», précise-t-elle. Tout comme la fraternisation entre soldats ennemis dans le film *Joyeux Noël* (2005) tend à humaniser la guerre de tranchées, *Ne tirez pas!* vient tempérer l'idée selon laquelle les troupes en présence se livraient forcément une guerre sans pitié jusque dans l'océan. La bataille de l'Atlantique, c'est aussi, dorénavant, le point de départ pour comprendre une amitié qui a perduré plus de soixante ans.

Le Devoir

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues de la cause, les produits ou les services pouvant intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québec Inc., 800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.